



Examens environnementaux de l'OCDE

**CORÉE**

**2017**

VERSION ABRÉGÉE





**Examens  
environnementaux  
de l'OCDE :  
Corée  
2017  
(Version abrégée)**

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2017), *Examens environnementaux de l'OCDE : Corée 2017 (Version abrégée)*, Examens environnementaux de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris.  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264277793-fr>

ISBN 978-92-64-27133-3 (imprimé)

ISBN 978-92-64-27779-3 (PDF)

Série : Examens environnementaux de l'OCDE

ISSN 1990-0120 (imprimé)

ISSN 1990-0112 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédits photo :** Couverture © iStock.com/SeanPavonePhoto ; © iStock.com/PictureLake.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2017

---

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com), ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), [contact@efcopies.com](mailto:contact@efcopies.com).

---

## Préface

Depuis son entrée à l'OCDE, il y a vingt ans, la Corée a partagé de nombreuses bonnes pratiques avec ses pairs. Fer de lance de la croissance verte à l'OCDE, elle a établi l'Institut mondial de la croissance verte et accueille le Fonds vert pour le climat. Ce troisième *Examen environnemental consacré par l'OCDE à la Corée* évalue les progrès accomplis par le pays au regard de ses objectifs environnementaux depuis le dernier examen mené en 2006.

La Corée est l'une des économies de l'OCDE qui a enregistré depuis dix ans la plus forte croissance, tirée par un important secteur manufacturier tourné vers l'exportation. Cette croissance est néanmoins allée de pair avec un niveau élevé de pollution et de consommation de ressources. L'augmentation de la demande d'énergie s'est traduite par un net accroissement des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la pollution de l'air demeure un problème sanitaire majeur. En dépit d'améliorations spectaculaires du traitement des eaux usées, les faibles ressources en eau dont dispose le pays pâtissent de plus en plus de la pollution diffuse. L'urbanisation et l'industrialisation exercent par ailleurs des pressions considérables sur la biodiversité. Les problèmes environnementaux sont exacerbés par la densité démographique, qui est la plus élevée de la zone OCDE. L'accès aux biens et services environnementaux et l'exposition aux risques environnementaux varient grandement d'une région à l'autre.

Face à ces défis, la Corée a déployé des efforts considérables pour améliorer la gestion de l'environnement : mise en place d'évaluations environnementales stratégiques, réforme du système de permis environnementaux et durcissement des normes de qualité de l'air et de l'eau, par exemple. La Corée possède un vaste système d'échange de quotas d'émissions, qui est le deuxième au plan mondial, et reste l'un des pays les plus innovants en matière de technologies d'atténuation du changement climatique. Le charbon devrait cependant continuer d'occuper une place centrale dans son mix énergétique, et le transport routier continue de bénéficier d'un soutien en tant que forme dominante de mobilité. Les prix et les taxes énergétiques ne reflètent pas les coûts environnementaux de la production et de l'utilisation d'énergie. L'*Examen* souligne que la Corée doit aligner ses politiques énergétique et climatique afin de réduire ses émissions de GES de 37 % par rapport aux niveaux de référence à politiques inchangées à l'horizon 2030, comme elle en a pris l'engagement à la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Paris.

La transition de la Corée vers une économie sobre en carbone est la clé de sa prospérité future. Tel est le principal message de l'*Examen*, qui contient 45 recommandations destinées à aider le pays à continuer de progresser sur la voie d'une croissance verte et à renforcer ses performances environnementales.

L'*Examen* s'attache tout particulièrement à la gestion des déchets et des matières et à la justice environnementale. La Corée affiche un très bon bilan en matière de gestion des déchets et peut se prévaloir de taux élevés de valorisation. Elle est l'un des premiers pays à avoir adopté le principe de responsabilité élargie des producteurs et sa politique de gestion des déchets alimentaires est l'une des plus avancées du monde. Toutefois, la production totale de déchets a suivi de près l'évolution de la

croissance économique. La Corée devra concentrer ses efforts sur la transition vers une économie circulaire. La loi-cadre sur la circulation des ressources, adoptée en 2016, devrait lui permettre de progresser dans ce sens. L'*Examen* recommande de renforcer les marchés des matières secondaires et des produits recyclés, de continuer à agir pour prévenir la production de déchets et de mieux utiliser les données sur les déchets et les matières à l'appui de la prise de décisions.

La Corée a fait des progrès en matière d'indemnisation des victimes de dommages environnementaux, à la faveur notamment de la nouvelle législation concernant les victimes de l'amiante et instituant un régime de responsabilité objective, la charge de la preuve incombant aux pollueurs. Elle a mis en place un solide régime de responsabilité pour la contamination des sols et pourrait en instituer un semblable pour les dommages passés causés aux masses d'eau et aux écosystèmes. La participation du public et l'accès à l'information sur les questions d'environnement pourraient être renforcés, comme l'ont montré les controverses suscitées par un certain nombre de projets d'aménagement très médiatisés. L'*Examen* recommande de mettre en place des mécanismes pour associer le public à la prise de décisions concernant les permis environnementaux, d'ouvrir le processus d'évaluation d'impact environnemental au grand public et aux organisations non gouvernementales et de diffuser plus largement les données concernant le comportement environnemental des entités économiques.

Cet *Examen environnemental* est le fruit d'un dialogue constructif entre la Corée et les pays participant au Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales. L'expérience coréenne est riche d'enseignements pour les pays soucieux de promouvoir une croissance plus verte et plus durable. Je suis convaincu que ce travail de collaboration sera utile pour répondre aux nombreux problèmes d'environnement communs auxquels doivent faire face d'autres pays membres et partenaires de l'OCDE.



Angel Gurría

Secrétaire général de l'OCDE

## Avant-propos

Le principal objectif du programme d'examens environnementaux de l'OCDE est d'aider les membres et certains pays partenaires à améliorer leurs résultats individuels et collectifs dans le domaine de la gestion de l'environnement :

- en aidant les pouvoirs publics des différents pays à évaluer les progrès accomplis au regard de leurs objectifs environnementaux ;
- en favorisant un dialogue permanent sur l'action à mener et l'apprentissage mutuel ; et
- en encourageant les gouvernements à rendre compte de leur action aux autres pays et à leur opinion publique.

Le présent rapport fait le point sur l'évolution des performances environnementales de la Corée depuis le dernier examen environnemental publié par l'OCDE en 2006. Les progrès accomplis au regard des objectifs du pays et de ses engagements internationaux servent de base à l'évaluation de ces performances. Les objectifs et engagements en question peuvent être de nature générale, qualitative ou quantitative. Une distinction est opérée entre intentions, actions et résultats. Les performances environnementales de la Corée sont aussi évaluées à l'aune de ses résultats antérieurs dans ce domaine, de l'état présent de son environnement, des ressources naturelles qu'elle possède, de sa situation économique et de sa démographie.

L'OCDE est reconnaissante au gouvernement de la Corée de lui avoir fourni des informations, d'avoir organisé une mission d'examen à Sejong et Seoul (4-8 avril 2016), et d'avoir facilité les contacts au sein des institutions gouvernementales et en dehors.

L'OCDE remercie également les représentants des deux pays examinateurs, à savoir, Reo Kawamura (Japon) et Cecilia Mattsson (Suède), ainsi que Daniel E. Gogal (États-Unis) pour ses commentaires concernant le chapitre consacré à la justice environnementale.

Ce rapport a été rédigé par Anna Drutschinin, Justine Garrett, Jungah Kim, Myriam Linster, Eugene Mazur, Sarah Sentier et Frédérique Zegel de la Direction de l'environnement de l'OCDE. Nathalie Girouard et Frédérique Zegel en ont supervisé et orienté l'élaboration. Carla Bertuzzi a apporté son concours aux travaux statistiques ; Jackie Maher a apporté son concours rédactionnel et administratif ; et Rebecca Brite a révisé le rapport. Le rapport a par ailleurs bénéficié des commentaires de Nils Axel Braathen, Jane Ellis et Xavier Leflaive de la Direction de l'environnement de l'OCDE, de Randall Jones du Département des affaires économiques de l'OCDE, et d'autres membres du Secrétariat de l'OCDE, notamment du Centre de politique et d'administration fiscales et de la Direction de la coopération pour le développement.

Le Groupe de travail sur les performances environnementales de l'OCDE a examiné le projet d'Examen environnemental de la Corée à sa réunion du 8 novembre 2016 à Paris, et a validé l'évaluation et les recommandations qui y sont formulées.

## Résumé

### *La croissance économique est allée de pair avec un niveau élevé de pollution et de consommation de ressources*

La Corée est l'une des économies de l'OCDE qui a enregistré depuis dix ans la plus forte croissance, tirée par un important secteur manufacturier tourné vers l'exportation. Cette croissance est néanmoins allée de pair avec un niveau élevé de pollution et de consommation de ressources. Bien que moins importante que celle du PIB depuis 2000, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été plus rapide que dans les autres pays de l'Organisation et la Corée est devenue le cinquième émetteur de GES de la zone OCDE. Son mix énergétique est dominé par les combustibles fossiles et la part des énergies renouvelables y est la plus faible de toute la zone OCDE. Les émissions de nombreux polluants atmosphériques ont été découplées de la croissance économique mais le taux d'exposition aux particules fines (PM<sub>2,5</sub>) est élevé et, selon les projections, le nombre de décès prématurés causés par la pollution de l'air extérieur devrait presque tripler d'ici à 2060. Le développement des infrastructures exerce des pressions considérables sur les écosystèmes et le niveau de bien-être varie sensiblement d'une région à l'autre. Les problèmes environnementaux se trouvent exacerbés par la densité démographique qui est la plus élevée de toute la zone OCDE.

### *La Corée doit renforcer son engagement politique en faveur de la croissance verte*

La Corée a établi un cadre d'action exemplaire pour promouvoir la croissance verte en adoptant notamment en 2009 une stratégie nationale assortie de plans de mise en œuvre quinquennaux et une loi-cadre pour une croissance verte bas carbone en 2010. Elle a également été le fer de lance de la croissance verte à l'OCDE et ailleurs, en établissant l'Institut mondial de la croissance verte et en accueillant le Fonds vert pour le climat. L'augmentation de la dépense publique consacrée aux infrastructures a permis d'élargir l'accès à l'eau et à l'assainissement. Les budgets de la R-D énergétique sont élevés, ce qui a fait de la Corée l'un des pays les plus innovants dans le domaine des technologies d'atténuation du changement climatique. La Corée a aussi fait des progrès dans l'utilisation d'instruments de tarification, en introduisant en 2014 une taxe sur le charbon bitumineux utilisé pour la production d'électricité, et en lançant en 2015 un système d'échange de quotas d'émissions, dont l'importance place le pays au deuxième rang mondial.

Cependant, la croissance verte n'est plus la principale priorité politique, le pays s'orientant désormais vers un modèle d'« économie créative ». L'engagement pris en 2015 par la Corée de réduire ses émissions de GES de 37 % par rapport aux niveaux de référence à politiques inchangées d'ici à 2030 constitue un report des efforts de réduction pour atteindre l'objectif (-30 %) initialement fixé pour 2020. La Corée doit aligner ses politiques dans les domaines de l'énergie, des transports et du climat : les plans énergétiques actuels ne modifient pas véritablement la part du charbon dans le mix énergétique et le transport routier continue de bénéficier d'un soutien en tant que forme de mobilité dominante. Le faible niveau des prix réglementés de l'électricité nuit aux efforts de maîtrise de la demande énergétique et fait obstacle aux mesures en faveur du renouvelable. De plus, la Corée subventionne massivement les combustibles fossiles, sur son territoire et à l'étranger. Elle devrait ajuster les prix et les taxes énergétiques de manière à mieux tenir compte des externalités environnementales et éliminer



progressivement les subventions aux combustibles fossiles pour parvenir à réduire véritablement ses émissions de GES et déployer des marchés et innovations bas carbone.

### *La gestion de l'environnement a fait des progrès mais la coordination interinstitutionnelle devrait être renforcée*

La Corée a fait d'importants progrès sur plusieurs fronts : introduction d'évaluations environnementales stratégiques (EES), réforme en cours du dispositif de permis environnementaux conformément aux meilleures pratiques internationales, amélioration de la détection des cas de non-conformité et durcissement des normes d'émissions dans l'atmosphère, de qualité de l'eau et de rejet. Des améliorations sont néanmoins encore possibles. Bien que les systèmes d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) et d'EES aient été élargis, l'EES ne couvre pas les politiques sectorielles ni de nombreux plans locaux d'occupation des sols, ce qui suscite des craintes quant au risque d'aménagement non réglementé de zones écologiquement sensibles. Les installations industrielles sont soumises à une EIE en fonction, non pas de leur impact sur l'environnement, mais de la taille de leur site. L'efficacité du contrôle de la conformité pourrait être améliorée en ciblant les inspections sur les installations à plus haut risque.

Beaucoup de responsabilités environnementales ont été transférées aux autorités infranationales, qui ne disposent pas toujours de capacités adéquates ni des ressources financières nécessaires pour mener à bien leur tâche. Par conséquent, il a été parfois nécessaire de faire marche arrière, comme dans le cas de la sécurité chimique. De plus, la priorité politique accordée par les autorités locales à la croissance économique, parfois au détriment de la protection de l'environnement, contribue à un déficit de mise en œuvre des politiques au niveau infranational. La coordination interministérielle pourrait être grandement améliorée, en particulier pour gérer les ressources en eau dans le cadre d'une approche intégrée.

### *Très bien classée en matière de gestion des déchets, la Corée s'oriente désormais vers un modèle d'économie circulaire*

La Corée affiche un très bon bilan en matière de gestion intégrée des déchets. Elle possède un cadre d'action bien établi, a été parmi les premiers pays à mettre en place un système de responsabilité élargie des producteurs et sa politique relative aux déchets alimentaires est l'une des plus avancées du monde. Au cours des dix dernières années, la consommation de matières et la production de déchets municipaux ont été relativement découplées de la croissance économique, grâce en partie au développement du système de redevances volumétriques sur les déchets, appliquées à la collecte des ordures ménagères dans tout le pays. Plus de 80 % de l'ensemble des déchets produits sont récupérés, et les taux de recyclage sont plus élevés que dans de nombreux autres pays de l'OCDE.

La production totale de déchets continue toutefois de suivre l'augmentation du PIB, ce qui confirme la nécessité de continuer de promouvoir la prévention. Une partie des déchets d'équipements électriques et électroniques échappe aux circuits officiels de recyclage et est absorbée par le secteur informel, très développé, que le pays aurait intérêt à intégrer dans sa filière officielle. Les marchés des produits recyclés pâtissent du manque de confiance généralisé dans la qualité des produits recyclés et des faibles prix du pétrole et des matières premières. L'analyse des flux de matières devrait être encouragée afin de suivre l'amélioration de la productivité des ressources. De nouveaux efforts sont nécessaires pour avancer sur la voie d'une économie circulaire et continuer à élaborer des politiques considérant tous les stades de la chaîne de valeur. La loi-cadre sur la circulation des ressources, adoptée en 2016, devrait permettre de progresser dans ce sens.

### *Le régime de responsabilité s'est amélioré mais des progrès restent à faire en ce qui concerne la démocratie environnementale et l'équité*

En réaction à la forte augmentation du nombre d'accidents chimiques, la Corée a fait de remarquables progrès en renforçant son régime de responsabilité et d'indemnisation en cas de dommages environnementaux affectant la santé, les biens et le bien-être. Les recours des victimes ont été facilités par la loi sur l'assistance aux victimes de l'amiante (2011) et l'établissement d'un régime de responsabilité objective (depuis 2016) qui déplace la charge de la preuve des victimes aux pollueurs. Les autorités gouvernementales ont aussi durci la réglementation relative à la sécurité chimique. S'agissant des dommages environnementaux, la Corée possède un solide régime de responsabilité pour la contamination des sols, qui est axé sur la remise en état de l'environnement. Ce régime pourrait servir de modèle pour établir les responsabilités pour les dommages passés causés aux masses d'eau et aux écosystèmes.

La participation du public et l'accès à l'information sur les questions d'environnement pourraient être renforcés, comme l'ont montré les controverses suscitées par un certain nombre de projets d'aménagement très médiatisés. Bien que des organisations non gouvernementales participent à la planification stratégique, le public n'est pas associé aux procédures de délivrance de permis environnementaux et seule la population locale participe aux EIE. En dépit de la mise en accès libre d'un nombre croissant d'informations sur l'environnement certaines d'entre elles demeurent classifiées afin de protéger les intérêts économiques privés. L'accès à la justice pourrait aussi être amélioré ; le droit des citoyens de contester des décisions qui touchent à l'environnement est limité et le système de règlement extrajudiciaire des litiges, s'il permet de traiter efficacement des litiges particuliers, n'est pas adapté aux grands conflits environnementaux.

L'accès aux biens et services environnementaux varie considérablement à l'intérieur des régions et entre elles. Les services de distribution d'eau dans les zones rurales sont plus coûteux et de moins bonne qualité que dans les zones urbaines, même si la modernisation des infrastructures a contribué à combler certains écarts. Toutefois, au lieu de continuer de développer les grands ouvrages nationaux, il pourrait être moins coûteux et plus efficace de privilégier des solutions à petite échelle. Bien que les taux de récupération des coûts aient diminué, les politiques de tarification des services d'eau et d'assainissement devraient être évaluées afin d'assurer la viabilité financière du secteur et l'équité de l'accès à ces services. L'exposition aux nuisances environnementales est également variable. La Corée a amélioré et devrait continuer d'élargir l'analyse des problèmes de santé environnementale afin d'assurer un suivi efficace des risques identifiés.

## *Table des matières*

PRÉFACE.....	3
AVANT-PROPOS.....	5
RÉSUMÉ.....	6
ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS .....	10
1. Performance environnementale: tendances et développements récents.....	11
2. Gouvernance et gestion de l'environnement.....	17
3. Vers une croissance verte.....	20
4. Déchets, gestion des matières et économie circulaire.....	31
5. Justice environnementale.....	38
NOTES .....	46
RÉFÉRENCES.....	47

### **Graphiques**

Graphique 1. Sélection d'indicateurs environnementaux.....	12
Graphique 2. La plus haute part de PIB de crédits publics de R-D pour l'énergie de l'OCDE...	26
Graphique 3. La récupération de déchets a progressé.....	33
Graphique 4. Grandes différences régionales dans les indicateurs de bien-être.....	39

## Évaluation et recommandations

L'Évaluation et recommandations présente les principales conclusions de l'Examen environnemental de la Corée, ainsi que 45 recommandations destinées à aider le pays à continuer de progresser au regard de ses objectifs environnementaux et de ses engagements internationaux. Le Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales a examiné et validé l'évaluation et les recommandations qui y sont formulées à sa réunion du 8 novembre 2016. Les mesures prises pour mettre en œuvre certaines recommandations de l'Examen environnemental mené en 2006 par l'OCDE sont résumées dans l'annexe de l'Évaluation et recommandations.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## 1. Performance environnementale: tendances et développements récents

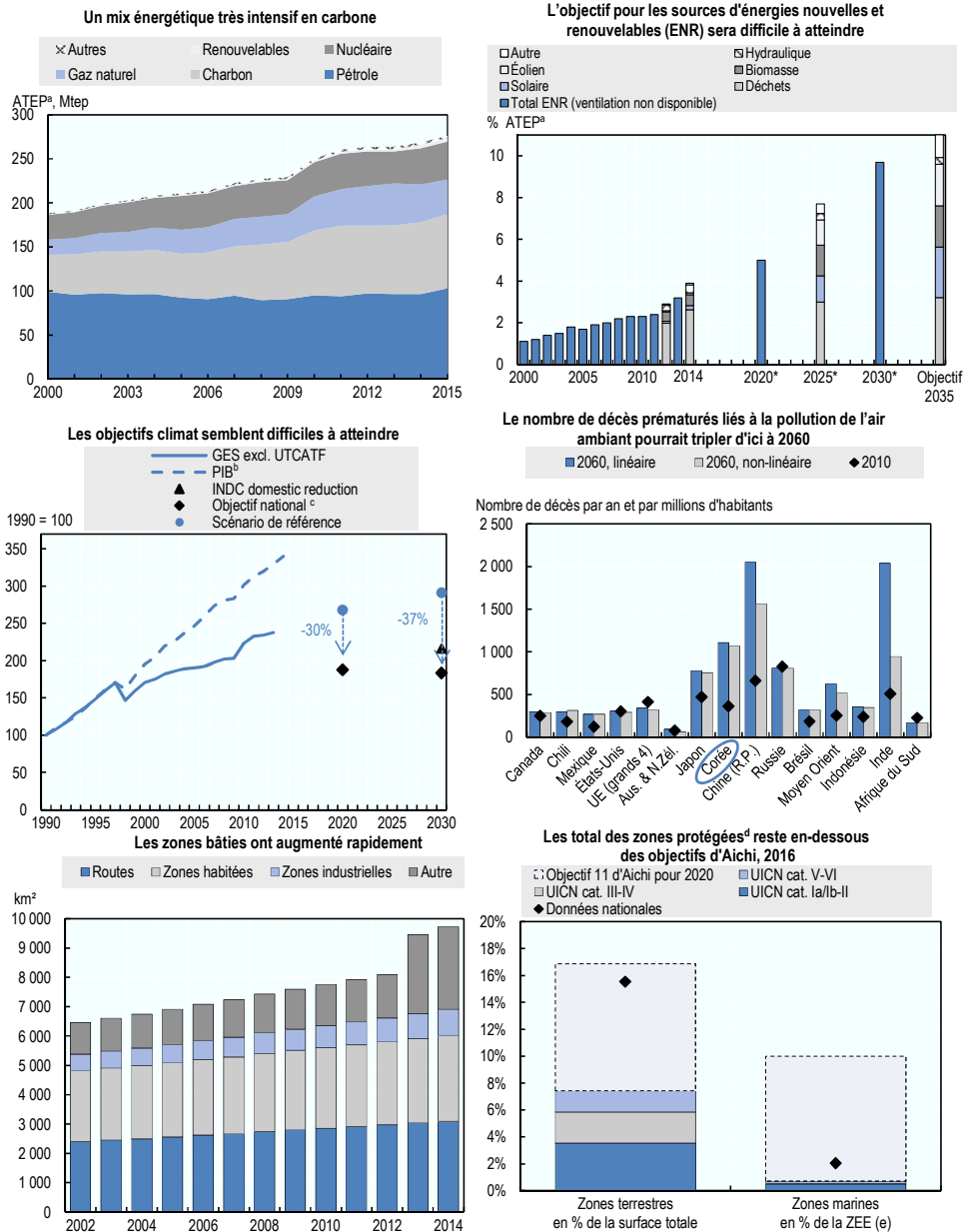
La Corée, huitième grande économie de l'OCDE, ne possède que peu de ressources naturelles. Elle a été l'une des économies de l'OCDE les plus dynamiques des dix dernières années, même si son modèle traditionnel de croissance, fondé sur les exportations produites par les grandes entreprises affiliées aux *chaebols* (conglomérats), est devenu moins efficace (OCDE, 2016a). Mais, la croissance coréenne est allée de pair avec un niveau élevé de pollution et de consommation de ressources. La densité démographique, qui est la plus forte de la zone OCDE, amplifie les problèmes environnementaux. La productivité du travail est faible, malgré l'excellent niveau du pays en termes d'éducation et de compétences. En outre, la Corée se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE en matière d'équilibre vie professionnelle-vie privée et de santé.

### *Transition vers une économie sobre en carbone et en énergie*

La Corée est le cinquième plus gros émetteur de gaz à effet de serre (GES) de la zone OCDE. C'est aussi l'un des rares pays membres à être exportateur net d'émissions de CO<sub>2</sub>, en raison de son économie à forte intensité de carbone et axée sur l'exportation (OCDE, 2015a). Si, depuis 2000, elle connaît la deuxième plus forte croissance des émissions de GES des pays de l'OCDE, ses émissions ont cependant été relativement découplées de la croissance économique (graphique 1). Bien que l'objectif de la Corée de diminuer, d'ici à 2030, ses émissions de GES de 37 %<sup>1</sup> par rapport aux niveaux de référence à politiques inchangées soit ambitieux en termes de réduction de l'intensité d'émissions, il n'implique cependant qu'une baisse limitée des émissions par comparaison avec les autres pays (Climate Action Tracker, 2015 ; BNEF, 2015). De plus, il constitue un report de l'objectif (-30 % par rapport aux niveaux de référence à politiques inchangées) que la Corée s'était fixé pour 2020. Néanmoins, le dosage actuel des moyens d'action de la Corée risque de ne pas suffire pour atteindre son objectif 2030 (PBL, 2015) : pour y parvenir, le pays devra nécessairement renforcer le nouveau système d'échange de droits d'émission, réformer la fiscalité énergétique et la tarification de l'électricité, développer les sources d'énergies renouvelables, et renforcer la gestion de la demande énergétique. La Corée est plus vulnérable au changement climatique que nombre de pays de l'OCDE (University of Notre Dame, 2014). Le pays a donc besoin de continuer de mettre en œuvre des mesures d'adaptation parallèlement à la réduction des émissions de GES pour relever les défis à venir : accroissement des précipitations et élévation du niveau des mers, fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, et baisse de la production agricole.

Le mix énergétique de la Corée est dominé par les énergies fossiles qui ont représenté 82 % des approvisionnements totaux en énergie primaire (ATEP) en 2015, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE. Le pays étant fortement tributaire des importations, la sécurité énergétique constitue une préoccupation constante. Si le pétrole reste prépondérant dans l'offre énergétique, on constate cependant une réorientation vers le gaz naturel et le charbon, qui ont bénéficié de prix favorables et de subventions publiques. Malheureusement, les plans énergétiques actuels ne prévoient pas une modification notable de la part du charbon dans le mix énergétique et, comme la demande énergétique continue de s'accroître, le nombre de centrales électriques au charbon va aussi aller croissant. Même si les nouvelles centrales affichent une efficacité élevée et satisfont à des normes d'émissions atmosphériques exigeantes, et si les centrales existantes sont actuellement mises en conformité, il convient cependant d'encourager les projets en cours de démonstration à grande échelle du captage et stockage du carbone visant à limiter les émissions de GES. La part de l'énergie nucléaire dans les ATEP est restée globalement stable, aux alentours de 16 %, les projets destinés à l'accroître ayant été revus à la baisse en raison de la crise de confiance du public suite à l'accident de Fukushima au Japon en 2011 et des problèmes intérieurs de stockage non encore résolus (graphique 1).

Graphique 1. Sélection d'indicateurs environnementaux



\* Objectifs intermédiaires.

a) Approvisionnement en énergie primaire. La ventilation exclut le commerce d'électricité.

b) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2010.

c) En 2016, dans le cadre de la Loi-cadre sur la croissance verte et sobre en carbone, l'objectif de 2020 a été remplacé par l'objectif de 2030 qui prévoit qu'au moins 25.7% de réductions des émissions devront être effectuées dans le pays, les 11.3% restant pourront être réalisés par le biais du marché international.

d) Les zones protégées d'importance internationale (les réserves de la biosphère UNESCO, les zones humides Ramsar et les sites du patrimoine mondial sont inclus dans les catégories UICN).

e) La zone économique exclusive (ZEE) s'étend jusqu'à 200 milles marins à partir des côtes.

Source : AIE (2016), *IEA World Energy Statistics and Balances* (base de données); MOTIE (2014), « 4th New and Renewable Energy Plan »; OCDE (2016), « Émissions de gaz à effet de serre par source », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données); MOE (2015), « Intended Nationally Determined Contribution of Korea » soumission à la CCNUCC; OCDE (2016), « Agrégats des comptes nationaux : Produit intérieur brut », *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données); Climate Action tracker (2015), *CAT Data Portal* (database); OECD (2016), *The Economic Consequences of Outdoor Air Pollution*; MOLIT (2016), *Statistical yearbook 2015*; PNUE-WCMC (2016), *World Database on Protected Areas*, *ProtectPlanet* (base de données consultée en avril 2016); MOE, 2016.

La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Corée reste la plus faible de la zone OCDE et le pays n'a pas atteint ses objectifs intermédiaires en la matière. Du fait de sa topographie montagneuse, de ses eaux contestées et militarisées et de sa forte densité démographique, la Corée risque de se heurter à de plus grandes difficultés que d'autres pays pour développer les énergies renouvelables, mais il reste des opportunités à exploiter. Les pouvoirs publics incitent à faire des énergies éolienne et solaire photovoltaïque les composantes centrales du nouveau mix d'énergies renouvelables de la Corée, et encouragent aussi à développer fortement les énergies solaire thermique et géothermique (Invest Korea, 2015). Toutefois, le pays devra considérablement intensifier ses efforts de soutien aux énergies renouvelables et de gestion de la demande énergétique, s'il entend atteindre son objectif à long terme de 11 % d'énergies renouvelables dans ses ATEP en 2035, objectif déjà reporté puisqu'il était prévu pour 2030 (graphique 1).

La Corée a récemment réorienté la priorité de sa politique énergétique, en la faisant passer de l'accroissement de l'offre à la maîtrise de la demande, une évolution bienvenue car indispensable pour lutter contre l'augmentation de la pollution de l'air et des émissions de GES. La consommation finale totale d'énergie a augmenté de 34 % sur la période 2000-14. Néanmoins, l'intensité énergétique qui est supérieure à la moyenne de l'OCDE par unité de PIB et par habitant est en baisse. À la différence de la plupart des pays de l'OCDE, le secteur industriel de la Corée est le plus gros consommateur d'énergie, suivi par celui des transports où la route occupe la première place (AIE, 2016a).

La pollution atmosphérique constitue une préoccupation sanitaire majeure, l'exposition aux particules fines ( $PM_{2.5}$ ) et à l'ozone troposphérique étant particulièrement intense. Le nombre de décès prématurés imputables à la pollution de l'air a augmenté de 29 % entre 2005 et 2013 et, selon les projections, devrait presque tripler d'ici à 2060, en partie du fait de l'augmentation et du vieillissement de la population et de l'urbanisation (IHME, 2015, OCDE, 2016b). Ces chiffres placent la Corée parmi les pays les plus affectés par la pollution atmosphérique (graphique 1). Le secteur industriel est le plus gros émetteur d'un grand nombre de polluants et les émissions de  $PM_{10}$  du secteur ont presque quadruplé depuis 2000 en raison d'une utilisation massive des énergies fossiles pour les processus industriels et la combustion. Les transports routiers constituent la principale source d'émissions de  $NO_x$  et de CO (OCDE, 2016c). Les particules transfrontières exacerbent les concentrations particulières de la Corée, en particulier les particules fines produites par les sites industriels de la Chine et le sable jaune des déserts de Chine et de Mongolie, même si on ne connaît pas précisément la part que représente cette pollution atmosphérique importée. La Corée participe activement à la coopération et au dialogue régional visant à maîtriser et atténuer ces polluants.

Les efforts de la Corée en matière de lutte contre la pollution de l'air ont porté leurs fruits : les émissions de tous les polluants atmosphériques ont été découplées de la croissance économique (OCDE, 2016c). Les niveaux de concentration de  $PM_{10}$  et de plomb ont diminué tandis que la pollution par l'ozone troposphérique a augmenté. La planification a été renforcée par l'établissement du premier et du deuxième Plan global pour l'amélioration de la qualité de l'air (2006-15 et 2016-24) au niveau national, ainsi que du premier et du deuxième Plan pour l'amélioration de la qualité de l'air de la zone métropolitaine de Séoul (2005-14 et 2015-24), même si les objectifs de réduction des émissions de  $NO_x$  et de COV n'ont pas été atteints. Les normes d'émissions des carburants et des véhicules ont été renforcées, en les alignant sur les normes des États-Unis pour ce qui est de l'essence et de l'UE en ce qui concerne le gazole. À la suite des études faisant apparaître qu'en matière d'émissions de  $NO_x$  dues aux véhicules de normes Euro 5 et 6, les performances en fonctionnement réel sont nettement inférieures aux résultats obtenus dans le cadre des cycles d'essais (Carslaw et al., 2011 ; Franco et al., 2014), la Corée a introduit en 2016 des normes d'émissions en conditions réelles de conduite en

plus des normes de laboratoire en vigueur (Ministère de l'Environnement, 2016a). L'innovation que constitue le Système de plafonnement des émissions de polluants atmosphériques introduit dans la zone métropolitaine de Séoul en 2008 a permis de réduire les émissions de NO<sub>x</sub> et SO<sub>x</sub>. Des zones réservées aux transports en commun, aux vélos et aux piétons ont été mises en place avec succès dans certains centres de grandes villes, mais l'opposition des acteurs concernés a freiné le développement des zones à faibles émissions.

### *Transition vers une gestion efficace des ressources*

La Corée est une économie à forte intensité de ressources du fait de la prédominance des industries lourdes (électronique, construction automobile, construction navale, chimie, sidérurgie, ciment) et d'un secteur dynamique de la construction. Néanmoins, la consommation intérieure de matières a été relativement découplée de la croissance économique, signe que la productivité matérielle a été améliorée. La Corée est presque totalement dépendante des importations d'énergies fossiles, de métaux et de bois, mais dispose de minéraux de construction.

La production totale de déchets a progressé plus rapidement que la croissance économique, du fait du secteur de la construction, tandis que celle de déchets municipaux est restée relativement inchangée durant la période examinée. S'agissant de la gestion des déchets municipaux, la mise en décharge a notablement reculé. La récupération matières a progressé, passant de 41 % en 2000 à 59 % en 2014 (contre 34 % en moyenne dans la zone OCDE), grâce en partie au système coréen de redevances volumétriques proportionnelles à la quantité de déchets non recyclables produits (OCDE, 2016c).

Le modèle agricole de la Corée est très intensif, ce qui a des répercussions négatives sur la biodiversité et la pollution. La production est restée stable durant la période d'examen malgré une diminution de la superficie agricole. La baisse de la production céréalière et autres productions végétales a été compensée par la croissance des productions animales et non alimentaires. L'intensité d'utilisation des pesticides et engrais commerciaux figure parmi les plus élevées de la zone OCDE, et le chargement en bétail est le deuxième plus élevé après les Pays-Bas. Néanmoins, depuis 2000, les bilans azoté et phosphaté sont en baisse (FAO, 2016). En 2012, l'agriculture biologique couvrait 1.5 % des terres agricoles, contre 2.2 % en moyenne dans la zone OCDE.

### *Gestion des actifs naturels*

La Corée fait partie des quelques pays de l'OCDE en stress hydrique moyen-élevé. Toutefois, l'information sur les ressources et prélèvements d'eau douce est fragmentaire et elle n'est mise à jour qu'irrégulièrement. La concentration des pluies entre juin et septembre, associée à de grandes variations annuelles et régionales, pose un problème majeur de gestion de l'eau. Une topographie accidentée et une urbanisation rapide amplifient les conséquences des inondations et sécheresses provoquées par le régime pluviométrique. Le pays n'est pas loin d'atteindre son objectif de qualité de l'eau pour des tronçons de cours d'eau mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre ses objectifs concernant les lacs (Ministère de l'Environnement, 2016a). De nombreux lacs coréens sont créés artificiellement par la construction de barrages et servent de réservoirs agricoles, ce qui les rend très vulnérables à l'eutrophisation car ils ont une plus faible capacité d'auto-épuration que les cours d'eau et les éléments nutritifs peuvent facilement s'y accumuler. De ponctuelle, la pollution est devenue essentiellement diffuse, car la part d'eaux usées traitées s'est accrue et la production animale a considérablement augmenté (Ministère de l'Environnement, 2015).



La Corée possède une grande variété d'écosystèmes terrestres, côtiers, marins et insulaires du fait de son climat comportant quatre saisons bien distinctes et de sa topographie caractérisée par des montagnes, des forêts, de longues côtes et des îles. Toutefois, une urbanisation et une industrialisation rapides exercent des pressions considérables sur la biodiversité et les écosystèmes, détruisant et fragmentant les habitats. L'espace bâti a progressé de 51 % depuis 2002, soit un taux nettement supérieur à celui de la croissance démographique qui est de 6 % (graphique 1), ce qui reflète les efforts des pouvoirs publics pour réduire la concentration dans la zone métropolitaine de Séoul où réside près de la moitié de la population du pays. Les pouvoirs publics proposent une loi permettant de davantage développer les infrastructures de tourisme dans certaines régions de conservation des montagnes, ce qui accentuera les pressions sur la biodiversité. Même si les parcs naturels, les zones humides protégées et les zones écologiquement sensibles sont exclus de la proposition de loi, il convient néanmoins d'évaluer avec rigueur l'impact des projets d'aménagement de façon à en réduire au minimum l'impact environnemental et à prévenir la perte de biodiversité.

La Corée a consacré des efforts considérables au renforcement et à la simplification du cadre juridique et de planification régissant la gestion de la biodiversité. Ces efforts ont porté leurs fruits : par exemple, en 2015, la Corée avait réussi à rétablir plus de 60 espèces menacées, dont l'ours noir d'Asie et le renard roux du Sobaeksan. Après une série de lois et de plans en faveur de zones comme les surfaces forestières, les réserves d'espèces sauvages, les parcs naturels et les écosystèmes marins, la loi de 2012 sur la conservation et l'utilisation de la biodiversité a été instaurée pour simplifier et améliorer la gestion de la biodiversité. La Corée a aussi renforcé son réseau institutionnel et d'information en créant des instituts de recherche tels que l'Institut national des ressources biologiques en 2007 et l'Institut national d'écologie en 2013, afin d'acquérir une compréhension plus globale de sa biodiversité et de renforcer les moyens humains dans ce domaine. Toutefois, la prolifération des institutions peut aller de pair avec des problèmes de coordination et de cohérence qui doivent être pris en compte lorsque les pouvoirs publics choisissent entre créer de nouvelles institutions et renforcer ou regrouper les institutions existantes. La Corée a étendu ses aires marines et terrestres protégées en mettant en place très récemment les parcs nationaux du Mudeungsan (2014) et du Taebaeksan (2016), mais elle n'a pas encore atteint ses objectifs internationaux en termes de pourcentage d'aires protégées par rapport à la superficie totale terrestre et marine (graphique 1).

### **Encadré 1. Recommandations concernant le changement climatique, la gestion de l'air et l'information environnementale**

#### **Changement climatique**

- Ratifier rapidement l'Accord de Paris ; établir une feuille de route secteur par secteur, assortie d'objectifs de réduction des émissions et de mesures détaillées visant à mettre en œuvre l'objectif de réduction des émissions de GES pour 2030. Fixer des étapes intermédiaires de façon à suivre les progrès accomplis au regard des objectifs formulés et ajuster les mesures si nécessaire.
- Revoir les plans énergétiques de façon à les rendre compatibles avec le respect des engagements climatiques internationaux.

#### **Gestion de la qualité de l'air**

- Envisager d'instaurer des systèmes de plafonnement des émissions de polluants atmosphériques dans les régions dotées de grands complexes industriels à l'extérieur de la zone métropolitaine de Séoul ; continuer d'abaisser les plafonds d'émission de SOx et NOx dans la zone métropolitaine de Séoul.
- Renforcer les normes d'émission des véhicules, en réduisant l'écart entre les résultats obtenus dans des conditions d'essai et sur route.
- Poursuivre les efforts visant à instaurer des zones à faibles émissions dans les régions affectées par une intense pollution atmosphérique.
- Poursuivre la coopération régionale pour lutter contre la pollution atmosphérique transfrontière.

#### **Information environnementale**

- Intensifier les efforts visant à mettre en place un système d'information global et cohérent sur l'eau de façon à mieux étayer la politique nationale de l'eau ; mettre à jour plus régulièrement l'information sur les ressources en eau et les prélèvements au niveau national.
- Améliorer la connaissance des sources de pollution atmosphérique (nationales ou transfrontières) et de leurs impacts respectifs sur la santé.

## 2. Gouvernance et gestion de l'environnement

### *Cadre institutionnel*

La Corée dispose d'un système centralisé de gouvernance environnementale, dans lequel le ministère de l'Environnement joue un rôle moteur ; son budget et ses moyens ont considérablement augmenté ces dix dernières années. Des organismes nationaux sont chargés de la coordination interinstitutions sur des questions particulières – changement climatique, prévention des accidents chimiques, gestion de l'eau – ainsi que de l'élaboration des politiques intersectorielles en matière de développement durable et de croissance verte. Leur efficacité pourrait être substantiellement améliorée, en particulier dans le domaine de l'eau.

Les autorités provinciales et municipales jouent un rôle important dans plusieurs domaines de la politique environnementale, dont la gestion des déchets et de l'eau. Elles administrent aussi les permis environnementaux et assurent le respect du droit environnemental en tant que délégués du ministère de l'Environnement. Si, ces dernières décennies, beaucoup de responsabilités environnementales ont été transférées aux autorités infranationales, le transfert et la délégation de compétences ne sont pas toujours allés de pair avec une répartition appropriée des ressources financières, entravant la capacité des autorités provinciales et municipales de s'acquitter de ces missions. De plus, la priorité politique accordée par les autorités locales à la croissance économique, parfois au détriment de la protection de l'environnement, contribue à un déficit de mise en œuvre des politiques aux niveaux provincial et municipal.

### *Cadre réglementaire*

La Corée a instauré des exigences rigoureuses concernant l'évaluation *ex ante* de ses projets de loi et de réglementation, notamment ceux relatifs à l'environnement. Toutefois, cette analyse d'impact de la réglementation s'applique essentiellement aux propositions réglementaires élaborées par le pouvoir exécutif et jusqu'à présent elle a été surtout qualitative (OCDE, 2015b). L'évaluation *ex post* de l'impact de la législation environnementale est effectuée dans le cadre de divers programmes d'amélioration des réglementations.

La Corée a renforcé sa réglementation des sources fixes de pollution. Depuis 2006, les normes d'émissions atmosphériques relatives aux différents secteurs industriels ont été rendues plus strictes, et un système de plafonnement des émissions de polluants atmosphériques a été mis en place dans la zone métropolitaine de Séoul (section 1). Des progrès importants ont été réalisés dans la gestion de la qualité de l'eau grâce au nombre et à la rigueur accrues des normes de qualité de l'eau et de rejet ainsi qu'à l'introduction du Système de gestion de la charge polluante totale pour les bassins versants. La Corée a aussi adopté de nouvelles normes concernant les émissions automobiles et met actuellement en œuvre des programmes de gestion de la pollution diffuse de l'eau.

La Corée a élargi ses systèmes d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) et d'évaluation environnementale stratégique (EES), qui couvrent désormais un éventail plus vaste et croissant de projets et de plans. Toutefois, les deux systèmes restent essentiellement axés sur les infrastructures. Les installations industrielles sont soumises à une EIE en fonction, non de leur impact sur l'environnement, mais de la taille de leur site, et l'EES ne couvre pas les politiques sectorielles ni de nombreux plans locaux d'occupation des sols. En outre, des préoccupations se font jour quant à l'assouplissement de la réglementation relative à l'utilisation des sols, davantage d'aménagements étant autorisés dans des zones écologiquement sensibles des régions montagneuses, et concernant les

possibilités de contourner les règles de la planification territoriale que plusieurs lois de promotion de l'aménagement du territoire offrent à certains projets à (Lim, 2014).

Le système de délivrance des permis environnementaux fait actuellement l'objet d'une réforme importante conforme aux meilleures pratiques internationales. L'introduction progressive, à compter de 2017, du permis intégré dans 20 secteurs industriels simplifiera considérablement le processus de délivrance. Ce système permettra aux autorités compétentes de prendre en compte les solutions techniques économiquement viables et les conditions environnementales locales pour définir les exigences particulières applicables aux principaux pollueurs. L'introduction du permis intégré nécessitera de renforcer considérablement les moyens du ministère de l'Environnement et de ses bureaux régionaux, qui seront chargés de sa délivrance. Toutefois, cette réforme n'affectera pas les activités industrielles ayant un faible impact environnemental – surtout les petites et moyennes entreprises (PME) sur lesquelles pèse actuellement le poids des normes applicables aux différents milieux.

### *Assurance de la conformité*

La Corée a réalisé des progrès dans la mise en place de moyens de surveillance de la conformité et d'application de la réglementation aux niveaux national et local. Les autorités centrales et locales ont amélioré la détection de la non-conformité, même si les inspections aléatoires grèvent les ressources des autorités locales, ce qui pourrait être évité en axant les visites sur les installations à risques. L'administration centrale promeut le respect et l'adoption de pratiques vertes par les entreprises par le biais d'accords volontaires sur la réduction des principaux polluants atmosphériques, de prix de reconnaissance environnementale et d'incitations réglementaires en faveur de l'adoption de systèmes de gestion environnementale. Certes le ministère de l'Environnement poursuit ses efforts visant à développer ses moyens d'application (en créant par exemple une équipe centrale d'investigation en matière de criminalité environnementale), mais les sanctions pécuniaires administratives sont trop faibles pour dissuader les infractions, et malgré le niveau élevé des amendes pénales maximales applicables, l'application du code pénal est souvent entravée par le peu d'empressement du ministère public à mener des actions en justice dans le domaine de l'environnement.

**Encadré 2. Recommandations relatives à la gouvernance et la gestion de l'environnement**

- Favoriser une approche de la gestion des ressources en eau à l'échelle de l'ensemble de l'administration, en s'appuyant sur les plateformes de collaboration existantes pour mener un dialogue sur les politiques à suivre entre tous les acteurs publics concernés et en adoptant une loi-cadre sur la gestion de l'eau ; renforcer la coordination entre ministères sur d'autres problématiques environnementales essentielles, notamment le changement climatique, la sécurité chimique et la biodiversité.
- Développer les moyens d'action des autorités provinciales et locales pour leur permettre de s'acquitter des tâches et attributions officielles dans le domaine de l'environnement qui leur ont été déléguées par l'administration centrale ; procurer les ressources financières nécessaires pour assurer une application effective des réglementations environnementales nationales ; renforcer le système d'indicateurs des performances environnementales pour tous les niveaux d'administration publique.
- Renforcer l'évaluation ex ante des politiques et réglementations environnementales par une application élargie de l'analyse coûts-avantages, et développer l'évaluation ex post de leur mise en œuvre.
- Continuer d'étendre la couverture des systèmes d'EIE et d'EES en soumettant les installations industrielles dangereuses à une EIE quelle que soit leur taille et en imposant une EES pour une large gamme de politiques et programmes publics susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, notamment tous les plans locaux d'occupation des sols. Assurer une utilisation appropriée de ces instruments pour prévenir l'aménagement non réglementé de zones écologiquement sensibles ; coordonner plus étroitement les plans d'occupation des sols et de conservation de la nature.
- Assurer une mise en œuvre cohérente de la réforme du permis environnemental intégré pour les principaux pollueurs industriels à l'aide des meilleures techniques disponibles, assortie d'un renforcement des moyens d'action pour les autorités compétentes et d'une large participation des parties prenantes ; envisager de remplacer les permis relatifs à un seul milieu de l'environnement destinés aux installations à faibles risques par des règles générales contraignantes spécifiques au secteur concerné.
- Accroître l'efficacité du contrôle de la conformité par un meilleur ciblage des inspections fondées sur le niveau de risque pour l'environnement de chaque installation ; renforcer les outils d'application administratifs et les moyens d'action des ministères publics et des tribunaux pour la mise en œuvre des sanctions pénales.

### 3. Vers une croissance verte

La Corée a créé un solide cadre institutionnel à l'appui de la croissance verte et du changement climatique en mettant en place la Stratégie nationale pour une croissance verte, la loi-cadre pour une croissance verte bas carbone, les premier et deuxième plans quinquennaux pour la croissance verte, et des plans de dépenses détaillés prévoyant de consacrer chaque année 2 % du PIB à des activités liées à la croissance verte. Le pays a aussi déployé des efforts considérables pour renforcer ses engagements internationaux sur la croissance verte, en accueillant le Fonds vert pour le climat, créant l'Institut mondial de la croissance verte (GGGI) et se faisant le fer de lance de la croissance verte à l'OCDE. La Corée s'est servie du cadre de mesure de l'OCDE pour élaborer un ensemble d'indicateurs de la croissance verte (Statistics Korea, 2012). Cet outil utile doit continuer d'être mis en œuvre pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'action publique.

Toutefois, la Corée n'a pas entièrement traduit en actes sa position de chef de file et sa vision en matière de croissance verte. Malgré l'adoption d'un deuxième plan en 2014 et la mise en œuvre des mesures correspondantes sous différentes appellations (« action climatique », par exemple), la croissance verte n'est plus la principale priorité de l'action publique du fait du passage au paradigme de l'« économie créative ». La Commission présidentielle sur la croissance verte a été transférée au Cabinet du Premier ministre et le Comité d'évaluation des performances de l'administration publique a cessé d'évaluer les politiques de croissance verte en 2013. Il subsiste plusieurs exemples d'incohérence des politiques : les émissions de GES continuent d'augmenter, le charbon est appelé à rester une part essentielle du mix énergétique (MOTIE, 2015 ; MOTIE, 2014), et le transport routier continue de bénéficier d'un soutien en tant que forme de mobilité dominante (MOLIT, 2016a).

#### *Vers une fiscalité plus verte*

Si la Corée bénéficie actuellement d'un excédent budgétaire et d'une faible dette publique, elle devra cependant augmenter ses recettes fiscales pour financer l'accroissement des dépenses sociales sur le long terme (OCDE, 2016a). L'augmentation de la fiscalité environnementale en offre la possibilité, tout en permettant d'abaisser d'autres taxes susceptibles de freiner la croissance, telles que l'impôt sur le revenu des sociétés, sur le revenu du travail et sur les plus-values. Les recettes fiscales coréennes liées à l'environnement en pourcentage du PIB, qui ont diminué depuis 2000, restent cependant supérieures à la moyenne de l'OCDE.

La fiscalité énergétique de la Corée ne prend pas suffisamment en compte les coûts environnementaux et autres coûts externes de la production et l'utilisation de l'énergie dans les différentes activités sectorielles. Par exemple, en termes de teneurs en énergie et en carbone, l'écart entre la fiscalité des carburants et celle des combustibles est supérieur à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2013a). Le paiement de l'énergie varie aussi selon les groupes d'utilisateurs, le taux d'imposition le plus élevé visant les ménages, suivis par l'industrie, tandis que l'agriculture bénéficie d'exonérations, ce qui pose des problèmes d'équité. Comme dans de nombreux pays de l'OCDE, l'essence est davantage taxée que le gazole. L'écart entre les deux en matière de droit d'accise s'est considérablement réduit entre 2000 et 2008, mais aucune nouvelle avancée ne s'est produite depuis lors. En fait, le niveau de fiscalité réelle pour les deux carburants est en baisse depuis 2009, ce qui représente un manque à gagner, réduit l'incitation à économiser l'énergie, et contrarie les efforts visant à passer à des modes de transport plus verts (AIE, 2016c).

La politique publique visant à maintenir les prix de l'électricité à un bas niveau de façon à favoriser la compétitivité industrielle et l'accessibilité financière pour les ménages a suscité une augmentation rapide de la demande d'électricité, ce qui a soumis l'offre à de fortes tensions et contribué

à un accroissement des émissions de GES (OCDE, 2012a). Les prix bas de l'électricité font aussi obstacle aux mesures en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Les mesures prises par les pouvoirs publics pour que les prix de l'électricité reflètent mieux les coûts de production ont consisté, entre autres, à relever le tarif à cinq reprises entre 2011 et 2013, à appliquer une tarification modulée en fonction des saisons/heures et à s'engager à adopter une tarification, non par secteur, mais par domaine de tension (MOTIE, 2014). Ces mesures ont permis d'améliorer le taux de récupération des coûts. Un autre domaine d'amélioration est l'introduction en 2014 d'une taxe sur le charbon bitumineux utilisé pour la production d'électricité, même si son taux est faible. Il est essentiel que les pouvoirs publics redoublent d'efforts dans la poursuite de ces réformes, et aillent au-delà de l'objectif de prise en compte des coûts de production de façon que les prix reflètent aussi les coûts environnementaux et sociaux de la production et de l'utilisation de l'électricité.

La Corée a lancé en janvier 2015 le deuxième système d'échange de permis d'émission le plus important du monde, en tant que pièce maîtresse de sa politique climatique. Ce système couvre environ les deux tiers des émissions de GES du pays. En raison des préoccupations liées à la compétitivité industrielle, une part très élevée de permis a été attribuée gratuitement (de 100 % lors de la première phase [2015-17] à 90 % lors de la troisième [2021-25], soit un pourcentage plus élevé que dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne), privant ainsi les pouvoirs publics de recettes qui auraient pu être utilisées, par exemple, pour abaisser l'impôt sur le revenu ou accroître l'investissement dans des domaines rentables comme la recherche-développement (R-D) verte. La Corée pourrait tirer des enseignements de l'expérience du SEQE-UE, grâce auquel l'attribution des quotas s'est traduite par des bénéfices inattendus pour l'industrie. Il ressort de travaux de l'OCDE que les préoccupations de l'industrie quant à une perte de compétitivité due aux mesures de tarification du carbone sont souvent exagérées (Arlinghaus, 2015).

En 2015, les émissions réelles ont légèrement dépassé les quotas attribués (de 0.5 %). Néanmoins, toutes les entreprises sauf une ont respecté leurs obligations grâce au recours à des mécanismes souples comme les crédits de compensation. Comme au début de l'introduction du SEQE-UE, les échanges de permis ont été extrêmement restreints car les entreprises les conservent en vue de les utiliser ultérieurement ou de les vendre à un prix plus élevé. La plupart des échanges ont concerné les crédits et les compensations obtenus au titre de la réduction des émissions en dehors du système. Face au manque de liquidités, les pouvoirs publics portent le plafond de 10 à 20 % pour ce qui est des emprunts de quotas sur l'année suivante, proposent des quotas supplémentaires pour récompenser les réductions précoces, et vendent les réserves publiques. L'expérience du SEQE-UE peut cependant servir d'avertissement : dans l'Union européenne en effet, l'attribution de quotas supérieurs aux émissions réelles a amoindri les incitations à investir en faveur de l'adoption de technologies propres (Venmans, 2016) et a augmenté les émissions (Brouwers et al., 2016).

Les changements relatifs à la gouvernance et aux objectifs de GES ont rendu plus difficile la mise en œuvre du système coréen d'échange de permis d'émission ; par exemple, la responsabilité de la supervision de ce système est passée du ministère de l'Environnement à celle du ministère de la Stratégie et des Finances, et l'objectif de 2030 relatif aux émissions a reporté celui de 2020, laissant l'industrie dans l'incertitude quant aux quantités de réduction des émissions et aux délais impartis. L'amélioration de la transparence, la stabilité et la visibilité à long terme seront les facteurs clés d'une adoption sans heurts du système d'échange de permis d'émission. Pour faire de ce système un outil écologiquement et économiquement efficace de réduction des émissions de GES, les pouvoirs publics devront ajuster le système en tirant les enseignements de sa première année d'exploitation et de l'expérience acquise avec d'autres systèmes de ce type. Les ministères devront aussi collaborer étroitement avec les secteurs concernés pour les aider dans leur transition.

Avant le système d'échange de permis d'émission, la Corée avait mis en place le système de gestion des objectifs qui plafonnait les émissions de GES annuelles des entreprises et qui est encore appliqué aux petites entreprises dont les émissions sont inférieures à un certain seuil. Ce système constitue une première étape pour certaines entreprises en leur permettant de se familiariser avec les pratiques de suivi, notification et vérification avant de passer au système d'échange de permis d'émission. Toutefois, comme les plafonds des entreprises sont fixés bilatéralement en concertation avec les pouvoirs publics, le prix implicite du carbone varie selon les entreprises. Un moyen plus efficace d'attribuer un prix au carbone consisterait à introduire une taxe sur le carbone pour tous les secteurs et toutes les entreprises non couvertes par le système d'échange de permis d'émission, puis de supprimer progressivement le système de gestion des objectifs (OCDE, 2012a).

Face à la hausse des coûts économique, environnemental et sanitaire des transports, la Corée doit réexaminer les taxes et redevances liées à ce secteur. Les exonérations affaiblissent la composante relative aux véhicules diesel de la taxe sur l'amélioration de l'environnement, et l'application d'un système de taxation des véhicules très polluants a été retardée de cinq ans. Comme le péage de congestion sur les tunnels 1 et 3 de Namsan à Séoul n'a pas été augmenté depuis plusieurs années, son impact sur la congestion a diminué et le recours à ce type de péage n'a pas été étendu comme prévu initialement. En 2014, la redevance de génération de déplacements, qui est restée inchangée pendant plus de 20 ans, a été augmentée. Suivant l'exemple de Séoul, les villes pourraient moduler le taux de cette redevance en fonction, non pas seulement de la surface au sol du bâtiment, mais de sa localisation.

Les taux des taxes et redevances environnementales sur la pollution de l'air, la pollution et l'utilisation de l'eau, et l'aménagement foncier sont actuellement trop faibles pour couvrir les externalités environnementales et sociales ou pour encourager la réduction de la pollution et une utilisation efficace des ressources. En outre, malgré leur augmentation actuelle, les émissions de NO<sub>x</sub> d'origine industrielle ne sont pas soumises à la taxe sur la pollution de l'air. Si une telle taxe ne se justifierait pas dans la zone métropolitaine de Séoul où un système de plafonnement des émissions est en place (sections 1 et 2), elle serait en revanche souhaitable dans d'autres zones où les émissions de NO<sub>x</sub> ne sont pas tarifées. Les redevances de distribution d'eau et d'assainissement de la Corée sont les plus faibles de la zone OCDE, et n'encouragent pas une utilisation efficace de l'eau. Qui plus est, les réductions et exonérations à visée sociale qui sont appliquées devraient être remplacées par une aide distincte dé耦lée de l'utilisation de l'eau de façon à maintenir le signal-prix pour tous. Les redevances liées à la gestion des ressources en eau sont uniformes dans tout le pays, ce qui ne tient pas compte des différences régionales dans les disponibilités en eau et les risques y afférents. Les faibles taux de recouvrement de certaines taxes et redevances, en particulier celles liées à la qualité de l'eau, semblent indiquer que la réglementation est imparfaitement appliquée, ce qui affaiblit encore les incitations à réduire la pollution et utiliser l'eau efficacement.

Les subventions, directes et indirectes, dommageables pour l'environnement ont un effet de distorsion sur les incitations en encourageant une utilisation des ressources et une pollution accrues. Si les pouvoirs publics se sont employés à supprimer progressivement certaines subventions directes comme les aides à la production et l'utilisation des briquettes de charbon, ils ont en revanche élargi le champ de certaines autres. Par exemple, la subvention aux carburants versée aux autobus, camions et taxis GPL depuis 2000, a été étendue en 2015 aux taxis diesel satisfaisant à la norme Euro 6. La Corée reste aussi l'un des plus gros pourvoyeurs de soutien aux producteurs agricoles de la zone OCDE (OCDE, 2016d). Le secteur de l'agriculture ne paie pas de taxes énergétiques et il est en grande partie exonéré des redevances sur l'eau (OCDE, 2010a). Les industries à forte intensité énergétique, comme les secteurs du ciment et de l'acier, sont exonérées de la taxe sur le charbon



bitumineux. Dans un contexte mondial de faiblesse des prix du charbon et du pétrole, l'environnement actuel serait propice à la suppression progressive de ces exonérations fiscales et subventions dommageables.

### *Investir dans l'environnement pour promouvoir la croissance verte*

À l'issue de la crise économique et financière de 2008, la Corée a introduit l'un des plans verts de relance les plus importants au niveau mondial, atteignant 4.5 % de son PIB 2008 (OCDE, 2011). Ce nouveau programme d'action écologique de la Corée a ensuite été intégré au Plan quinquennal pour une croissance verte (2009-13), qui a atteint son objectif de consacrer 2 % de PIB par an aux dépenses publiques au titre de projets de croissance verte. Plus de la moitié des dépenses ont été effectuées en faveur d'infrastructures de l'eau et de transports verts (rail à grande vitesse, par exemple), ce qui a entraîné une relance à court terme de l'activité et de l'emploi. Toutefois, les références écologiques de certaines des dépenses engagées dans le cadre de ce plan, telles que le Projet de restauration des quatre rivières, ont été remises en question. Il ressort des évaluations *ex post* que, si le nombre d'inondations de grande ampleur a diminué et certains indicateurs de la qualité de l'eau se sont améliorés<sup>2</sup>, le ralentissement du débit des cours d'eau a cependant provoqué la disparition de certaines espèces aquatiques et contribué à une prolifération d'algues de grande envergure, et que le dragage conjugué à la création d'écoparcs en bordure de cours d'eau ont porté atteinte aux habitats et aux espèces (Four River Restoration Project Investigation Evaluation Committee, 2014 ; Board of Audit and Inspection of Korea, 2013).

Les dépenses de protection de l'environnement<sup>3</sup> en pourcentage du PIB ont augmenté régulièrement pour atteindre 2.1 % en 2009, en raison des dépenses consacrées aux infrastructures de traitement des eaux usées et, dans une moindre mesure, à la lutte contre la pollution de l'air et à la protection de la biodiversité. Depuis lors, elles ont retrouvé leur niveau de 1.8 % du début des années 2000 par suite d'une réduction des dépenses publiques consacrées à la gestion des déchets et d'une stabilisation de celles des entreprises consacrées à la lutte contre la pollution de l'air (OCDE, 2016c). Comme dans la plupart des pays de l'OCDE, la gestion des déchets et des eaux usées, qui absorbe la majeure partie des dépenses de protection de l'environnement (environ 60 % en 2013), est assurée essentiellement par les communes. La lutte contre la pollution de l'air constitue le deuxième poste de dépenses (environ 20 %). La stabilisation des investissements des entreprises dans ce domaine permet de penser qu'il est encore possible de renforcer le système de plafonnement des émissions de polluants atmosphériques et de revoir la fiscalité sur la pollution de l'air de façon à mieux refléter les externalités environnementales et autres.

Les dépenses publiques relatives à la distribution d'eau et l'assainissement ont régulièrement augmenté durant la période 2006-14 (Ministère de l'Environnement, 2016b ; Ministère de l'Environnement, 2016c), donnant lieu à des taux de raccordement supérieurs à 90 % et à des améliorations spectaculaires du niveau de traitement des eaux usées. Toutefois, le vieillissement des infrastructures et la baisse des taux de récupération des coûts pour ces deux services menacent la durabilité financière du secteur. Pour combler le déficit de financement, les pouvoirs publics prévoient de relever les redevances de distribution d'eau et d'assainissement, de regrouper les multiples petits services de l'eau de façon à bénéficier d'économies d'échelle, et de favoriser une participation accrue du secteur privé. S'agissant de la qualité de l'eau, il est nécessaire de déployer davantage d'efforts pour lutter contre les pressions exercées par la pollution diffuse et le changement climatique.

Les investissements dans les énergies renouvelables ont progressé régulièrement au cours de la période 2007-11 (Ministère de l'Environnement, 2016a ; AIE, 2016b), dopés par la hausse des prix pétroliers et par une série de mesures, dont un système de tarif d'achat, un soutien à la R-D, des prêts à

des conditions de faveur et des incitations fiscales pour les producteurs et les installateurs, ainsi que des subventions aux ménages. Les investissements se sont ensuite effondrés en 2012 en même temps que le marché mondial des énergies renouvelables et le soutien public a reculé (MOTIE, 2014 ; Invest Korea, 2015). En 2012, le système de tarif d'achat a été remplacé par une norme de portefeuille d'énergies renouvelables (NPER) pour alléger la charge budgétaire. Dans le cadre de la NPER, les producteurs se voient attribuer des certificats basés sur l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables, des pondérations différentes étant accordées en fonction de la technologie utilisée. Ces certificats peuvent être échangés entre producteurs pour leur permettre de satisfaire à leurs obligations en matière de quotas. Si la capacité installée d'énergies renouvelables a connu une accélération, une pondération adéquate des certificats nécessitera cependant d'assurer un suivi constant des évolutions technologiques.

La Corée a réalisé des progrès considérables en matière de développement des technologies des énergies renouvelables (voir ci-après), mais, sur les marchés mondiaux, elle est confrontée à une forte concurrence par les prix de la part de la Chine et à une concurrence par les hautes technologies des économies avancées (GGGI, 2015). Un facteur clé qui freine le développement des exportations tient au fait que le marché des énergies renouvelables n'a pas encore décollé. Cela est dû à un manque de concurrence sur le marché de l'électricité, à une faiblesse des tarifs réglementés de l'électricité et au fait que les pouvoirs publics n'accordent pas la priorité aux énergies renouvelables. Les investissements annuels dans le charbon prévus pour la période 2015-19 sont supérieurs de 70 % à la somme du budget public<sup>4</sup> et des investissements privés consacrés aux énergies renouvelables en 2014 (Ministère de l'Environnement, 2016a ; MOTIE, 2016). Le septième plan de base relatif à l'électricité (2015-29) conserve au charbon sa place de source d'énergie dominante et n'accroît que de 0.1 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique par rapport au sixième plan (MOTIE, 2015). De plus, le marché intérieur se heurte aux réglementations locales et à la faible acceptation par le public (MOTIE, 2014).

La Corée est un acteur de premier plan dans le domaine des technologies du stockage d'énergie (voir ci-après) : elle a récemment accueilli le plus vaste système de stockage de l'énergie par batteries pour réguler la fréquence du réseau. Ce système limitera le besoin de KEPCO, la première compagnie d'électricité du pays, de faire appel aux centrales thermiques pour assurer la régulation et, ce faisant, économisera du combustible (Runyon, 2016). Les pouvoirs publics prévoient de s'appuyer sur ce système et sur leur système de gestion de l'énergie industrielle pour mettre en place des marchés de gestion de la demande qui récompensent les fournisseurs d'électricité et leurs mesures d'efficacité énergétique (connus aussi sous le nom de « marchés des certificats d'économies d'énergie (CEE) »). Lors de la conception de ces marchés, la Corée pourrait tirer des enseignements des dispositifs de ce type instaurés dans certains pays d'Europe, en Australie et aux États-Unis. Si les dispositifs des CEE se sont révélés efficaces et efficaces, l'expérience acquise en Italie et en France a montré qu'il conviendrait cependant de réduire au minimum la charge administrative qu'ils représentent et d'optimiser la transparence, que les évaluations *ex post* sont utiles pour déterminer les économies réelles d'énergie ainsi réalisées, et qu'il est souhaitable d'effectuer une analyse approfondie de leur interaction avec d'autres instruments, tels que le système d'échange de permis d'émission et les subventions aux mesures d'efficacité énergétique (OCDE, 2013b ; OCDE, 2016e).

Les transports routiers absorbent régulièrement plus de la moitié des investissements dans les infrastructures de transport et demeurent le mode de transport dominant du pays. Si la part du rail dans l'investissement public total en faveur des infrastructures de transport a augmenté, passant de 16 % en 2006 à 33 % en 2015 (MOLIT, 2006, et 2015), il n'en est cependant pas résulté un report du transport de voyageurs et de marchandises de la route vers le rail, en raison principalement de l'inaccessibilité des gares et du manque d'intégration intermodale (MOLIT, 2016b ; OCDE/FIT, 2012).

Les transports routiers sont un facteur important de pollution atmosphérique et d'émissions de GES, et le coût économique de la congestion<sup>5</sup> est élevé et en augmentation, représentant 2.2 % du PIB en 2012 (Cho, 2014). Grâce à de nombreuses incitations fiscales et subventions, la flotte d'autobus est passé du gazole au gaz naturel, et le nombre d'automobiles électriques et hybrides achetées a progressé, bien que leur adoption ait été plus lente qu'escomptée : leur part reste marginale (1 %) tandis que celle des automobiles diesel est en expansion. L'adoption de véhicules propres pourrait être encore stimulée par un élargissement des incitations de façon à cibler leur utilisation et pas seulement leur achat.

### *Promouvoir l'éco-innovation*

La Corée, qui est le pays du monde ayant la plus forte intensité en R-D, se classe aussi au premier rang pour la R-D des entreprises (OCDE, 2016f). Son système d'innovation très développé et sa politique d'environnement de plus en plus rigoureuse ont donné lieu à des progrès en matière d'éco-innovation. En 2014, la Corée était le quatrième plus gros bailleur de fonds de R-D sur l'énergie et l'environnement dans la zone de l'OCDE, et se classait première pour la part des dépenses dans le PIB (graphique 2). Depuis 2000, les dépenses dans le domaine ont augmenté, passant de 0.05 % du PIB à 0.14 %. Ce résultat reflète l'effort général consacré à la R-D et la priorité accrue donnée à l'énergie qui, en 2014, a absorbé 9 % du budget public total de R-D, soit plus de deux fois la moyenne de l'OCDE.

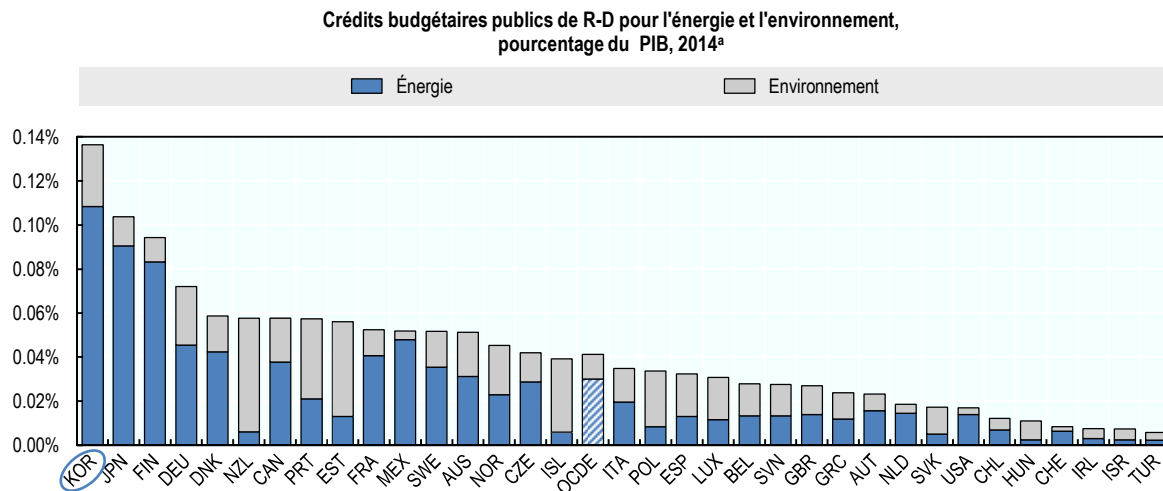
Le premier plan quinquennal pour une croissance verte a clairement désigné les technologies vertes comme constituant un nouveau moteur de croissance et suggéré d'accroître l'investissement public dans la R-D dans 27 domaines technologiques clés, tels que les systèmes de transports intelligents, les diodes électroluminescentes, les batteries, les technologies de l'information et des communications (TIC) vertes, l'énergie nucléaire, la modélisation climatique, les cellules solaires, les automobiles vertes, et le captage et stockage du CO<sub>2</sub>. Les pouvoirs publics ont alloué des financements aux entreprises vertes par le biais d'aides, de prêts, de garanties de crédits, d'investissement de capital-risque et de généreuses incitations fiscales génériques et spécifiques en faveur de la R-D. Toutefois, les financements de marché n'ont pas décollé ; l'ajout de dispositions en matière de report fiscal aux allègements fiscaux peut encore stimuler l'innovation dans les PME. Un tel dispositif permettrait à de jeunes petites entreprises qui, en règle générale, perdent de l'argent dans les premières années d'un projet de R-D, de reporter à un stade ultérieur la déduction non utilisée.

Des niveaux élevés d'investissement dans un large éventail d'instruments de gestion de l'offre et de la demande ont fait de la Corée l'un des pays du monde les plus innovants dans le domaine des technologies d'atténuation du changement climatique. En 2010-12, ces technologies ont représenté 10 % du total des demandes de brevet<sup>6</sup> déposées par des inventeurs installés en Corée, contre 4 % au début des années 2000. Le pays a acquis un avantage comparatif<sup>7</sup> dans plusieurs de ces domaines (solaire photovoltaïque, batteries et piles à combustible, éclairage économe en énergie, véhicules électriques, par exemple) et les constructeurs coréens sont devenus des acteurs clés des marchés mondiaux correspondants.

Toutefois, le niveau élevé des moyens consacrés à la R-D n'a pas donné les résultats escomptés en termes de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de GES, ce qui plaide en faveur d'un signal-prix du carbone plus fort. Le soutien à l'innovation énergétique et climatique a peut-être supplanté l'innovation dans d'autres domaines environnementaux importants, ce qui laisse penser qu'il est possible de davantage cibler le soutien sur les atouts et les besoins futurs de la Corée. L'éco-innovation et l'innovation générale sont confrontées à des obstacles analogues : l'investissement public dans la R-D est consacré essentiellement au développement expérimental des technologies vertes et à la promotion des industries manufacturières vertes, tandis qu'il est porté moins

d'attention à la recherche fondamentale, au secteur des services et à l'innovation non technologique. De plus, l'innovation est freinée par la faiblesse des liens industrie-université et de la collaboration internationale (OCDE, 2014). Par rapport aux autres pays de l'OCDE, la Corée affiche l'un des plus faibles taux de co-invention avec des partenaires étrangers dans le domaine des technologies environnementales. Le deuxième plan pour une croissance verte vise à s'attaquer à ces problèmes en encourageant la recherche fondamentale sur le captage et stockage du carbone et sur l'énergie nucléaire, en commercialisant les technologies de gestion de la demande énergétique et en élaborant de nouveaux modèles économiques fondés sur les TIC, en promouvant le développement industriel fondé sur le recyclage des ressources, et en appuyant la production propre dans les PME.

**Graphique 2. La plus haute part de PIB de crédits publics de R-D pour l'énergie de l'OCDE**



a) Canada et Chili : données 2013 ; Mexique : données 2011.

Source : OCDE (2016), *Statistiques de l'OCDE de la science et technologie et de la R-D* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933499851>

### *Développer les marchés et les emplois liés à l'environnement*

Le secteur des biens et services environnementaux (BSE) s'est développé beaucoup plus rapidement que l'économie dans son ensemble ; les ventes et le nombre de salariés a presque triplé sur la période 2006-14 (Ministère de l'Environnement, 2016a). La croissance a été plus rapide dans les activités de gestion des ressources que dans le secteur de la lutte contre la pollution, dopée par la solidité du secteur du recyclage et par le développement des secteurs des économies de chaleur et d'énergie et de la valorisation énergétique des déchets. Les pouvoirs publics ont mis en place des plans et des instruments qui favorisent la formation et les emplois verts, mais aucune évaluation macro-économique n'a été effectuée pour analyser l'impact global sur le marché du travail et les besoins en compétences associés à la transition vers une économie plus verte.

Le système coréen bien établi des marchés publics écologiques (MPE) est reconnu comme un exemple de meilleures pratiques dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2015c). Les MPE sont renforcés par le système d'éco-étiquetage instauré de longue date par la Corée, et par la loi de 2005 sur la promotion des achats de produits verts, qui a rendu obligatoire l'écologisation des marchés publics. Si les MPE ont contribué à augmenter notablement le nombre de produits certifiés écologiques et d'emplois dans le secteur des BSE, la part verte du total des achats publics s'élève à 8 %, et à 42 %

pour les catégories offrant des possibilités de produits verts (Ministère de l'Environnement, 2015), ce qui indique qu'elle peut encore croître. Pour développer les MPE, l'éventail, le nombre et la qualité des produits verts mis à disposition doivent être renforcés de façon à mieux répondre aux besoins de toutes les institutions publiques. Une harmonisation des réglementations relatives aux MPE et des autres prescriptions relatives aux achats, ainsi que la désignation et la formation de responsables de ces marchés dans chaque institution publique pourraient aussi en faciliter le développement.

Si de multiples labels environnementaux fournissent des informations sur les performances environnementales et énergétiques des produits, leur reconnaissance reste de l'ordre de 50 % et un écart subsiste entre la reconnaissance des labels et l'achat effectif de produits certifiés (KEITI, 2014). Les consommateurs sont découragés par les prix plus élevés des produits verts et leur manque de variété, l'insuffisance des informations sur les produits, et les problèmes de qualité ainsi que d'étiquetage et de publicité perçus comme mensongers. Pour s'attaquer à l'écart de prix, les pouvoirs publics ont introduit un dispositif d'incitation économique reposant sur des « points carbone » qui consiste à récompenser les économies d'électricité, d'eau et de gaz, ainsi qu'un système de « cagnotte carbone » permettant d'acheter des produits sobres en énergie. Ces dispositifs ont été intégrés en 2011 au système phare de la « carte de crédit verte » qui attire un nombre croissant de participants et suscite l'intérêt international.

### *Environnement, échanges et développement*

L'objectif de la Corée, qui est d'accroître l'aide publique au développement (APD) bilatérale dans le domaine de l'environnement pour la porter à 30 % de l'APD bilatérale totale en 2020, semble difficile à atteindre compte tenu des tendances actuelles (OCDE, 2016g). Le pays recourt beaucoup aux prêts à des conditions de faveur dans le cadre de son APD liée à l'environnement, ce qui peut convenir à des pays à revenu intermédiaire mais qui convient moins bien à des pays à faible revenu car ils disposent de moins de moyens pour les rembourser. L'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) a redoublé d'efforts pour intégrer les considérations d'environnement dans ses activités en élaborant des lignes directrices et en affectant dans chaque ministère un membre de son personnel chargé de suivre et d'évaluer la transversalisation de la problématique environnementale. La Corée participe très activement à la coopération régionale sur la croissance verte et les problèmes environnementaux en tant que pays bailleur de fonds et fournisseur de savoir-faire, partenaire apportant des solutions aux problèmes environnementaux communs, et exportateur de technologies environnementales.

La Corée a procuré d'importants financements aux combustibles fossiles à l'étranger. Près des deux tiers de ses autres apports du secteur public pour la période 2007-14 ont appuyé l'industrie, l'extraction minière et la construction, dont des installations de production de charbon, de gaz et chimique et l'exploitation pétrolière (OCDE, 2016c). La valeur des crédits à l'exportation que la Corée a accordés à des projets de production d'électricité au charbon et au fioul/gazole a largement dépassé celle de tous les autres pays de l'OCDE au cours de la période 2003-13 (OCDE, 2015e). La Corée devra prévoir comment supprimer progressivement ces investissements après l'accord conclu avec l'OCDE en novembre 2015, qui limite les conditions auxquelles les centrales électriques au charbon peuvent être financées.

En 2013, la Banque d'import-export de Corée (KEXIM) est devenue la première banque non multilatérale à émettre des obligations vertes et la première institution d'Asie à en émettre en dollars des États-Unis. Le produit de ces obligations sert à financer les prêts attribués aux projets bas carbone qui sont vérifiés de manière indépendante.

La Corée a récemment signé de nombreux accords de libre-échange avec des partenaires commerciaux clés et, en tant que membre de la Coopération économique Asie-Pacifique, elle entend abaisser ses droits de douane sur les importations à 5 % voire moins (sur une base ad valorem) pour une liste standard de biens, dont beaucoup concernent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ces évolutions ont favorisé une baisse des droits de douane sur les importations de biens environnementaux. La Corée est l'une des 17 économies qui négocient un accord plurilatéral sur les biens environnementaux visant à supprimer progressivement les droits de douane sur les importations dans ce secteur. Toutefois, des obstacles non tarifaires subsistent, tels qu'un haut niveau de réglementation des marchés de produits (OCDE, 2015f).

### Encadré 3. Recommandations sur la croissance verte

- Renforcer l'engagement politique en faveur de la croissance verte. Assurer une stabilité politique et institutionnelle en termes de fonctions et de responsabilités pour la conception, le suivi et la mise en œuvre du cadre d'action.
- Verdir le secteur de l'énergie pour aider la Corée à atteindre ses objectifs en matière de réduction des GES et de la pollution atmosphérique, ainsi qu'en matière de sécurité énergétique :
  - Augmenter progressivement les prix de l'électricité, en accordant le cas échéant un soutien ciblé, découplé de l'utilisation de l'énergie, aux ménages vulnérables. Remplacer la structure de prix par secteur par des prix de l'électricité par domaine de tension de façon à prendre en compte les coûts liés au système (coûts de production et de distribution) ; supprimer les subventions intersectorielles.
  - Relever la fiscalité sur les combustibles utilisés pour la production d'électricité, en particulier le charbon, de façon à prendre en compte les coûts environnementaux et sanitaires.
  - Redoubler les efforts de gestion de la demande énergétique.
  - Accroître l'investissement public dans le développement et le déploiement des énergies renouvelables ; examiner les effets et la rentabilité des instruments existants et ajuster les mesures en fonction des résultats ; mettre en place un cadre d'action stable et transparent ; suivre l'évolution du coût des technologies et ajuster en conséquence les mesures de soutien et les pondérations appliquées aux différentes sources d'énergies renouvelables dans le cadre de la NPER.
- Renforcer l'efficacité et l'efficience du système d'échange de permis d'émission pour aider la Corée à atteindre son objectif de réduction des émissions de GES :
  - Accroître régulièrement la part de permis mis aux enchères et la rigueur du plafond total d'émissions.
  - Améliorer la transparence, la stabilité et la visibilité à long terme du système d'échange de permis d'émission pour permettre aux entreprises de mieux s'adapter et d'effectuer les investissements à long terme nécessaires à la réduction de leurs émissions. Fournir notamment des informations publiques concernant l'attribution actuelle et future des permis au niveau sectoriel.
  - Instaurer une taxe carbone pour les entreprises et les secteurs non couverts par le système d'échange de permis d'émission ; supprimer progressivement le système de gestion des objectifs.
- Ajuster les taxes, redevances et subventions de manière à mieux tenir compte des externalités environnementales :
  - Ajuster les taux des taxes et redevances liées à la pollution et aux ressources naturelles de façon à tenir compte des coûts environnementaux et sociaux et à encourager une réduction de la

pollution et de l'utilisation des ressources naturelles. Par exemple, relever les redevances de distribution d'eau et d'assainissement, ainsi que la taxe sur les rejets d'effluents. Renforcer l'application de ces taxes et redevances, en particulier celles liées à la qualité de l'eau dont les taux de recouvrement sont très faibles. Étendre la redevance sur la pollution de l'air aux émissions de NOx dans les zones non couvertes par un système de plafonnement des émissions de polluants atmosphériques.

- Supprimer progressivement les subventions intérieures aux combustibles fossiles, comme celles accordées aux secteurs de l'agriculture et de la pêche, les subventions aux carburants pour les autobus, camions et taxis, et les subventions aux producteurs de briquettes de charbon utilisées par les ménages à faible revenu. Éliminer progressivement les crédits à l'exportation et les autres apports du secteur public en faveur de l'extraction et l'utilisation des combustibles fossiles.
- Réorienter les subventions à la production agricole en abandonnant le soutien direct des producteurs et des prix au profit d'un soutien qui encourage ou conditionne la fourniture de services environnementaux (par exemple, gestion de l'eau, protection contre les inondations, protection de la biodiversité) et une utilisation efficace des ressources et des intrants. Supprimer les exonérations de redevances sur l'eau dont bénéficie le secteur agricole.
- Mettre en place un mécanisme institutionnel comme une commission pour la fiscalité verte afin d'examiner les effets environnementaux des instruments fiscaux, d'identifier les subventions dommageables pour l'environnement et de les classer par ordre de priorité dans l'optique de leur élimination progressive, et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des instruments économiques.
- Renforcer les mesures visant à réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique liées aux transports ainsi que la congestion :
  - Relever le droit d'accise sur le gazole de façon à le rendre au moins équivalent à celui de l'essence et indexer la fiscalité des deux carburants sur l'inflation pour éviter une érosion de valeur en termes réels.
  - Mettre en œuvre des mesures qui encouragent non seulement l'achat mais aussi l'utilisation des véhicules propres, telles que des voies réservées, une réduction des tarifs de stationnement et des péages, et davantage de bornes de recharge pour les véhicules électriques.
  - Accroître davantage les investissements dans le rail et les autres services de transport public ; améliorer les correspondances intermodales et intégrer la planification des transports publics dans l'aménagement du territoire.
  - Développer le recours aux redevances de congestion ; actualiser le taux de la redevance de congestion des tunnels de Namsan ; continuer de relever la redevance de génération de déplacements et encourager les villes à en moduler le taux en fonction de la localisation des bâtiments.
- Assurer la pérennité à long terme des financements destinés aux infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement :
  - Augmenter progressivement les redevances sur la distribution d'eau et l'assainissement de façon à améliorer le taux de récupération des coûts liés à la fourniture de ces services.
  - Poursuivre le regroupement des services de l'eau pour en renforcer l'efficacité.

- Poursuivre les efforts visant à favoriser et diffuser l'innovation verte :
  - Rééquilibrer les dépenses publiques dans la R-D liée à l'énergie et à l'environnement entre développement et démonstration technologiques et recherche fondamentale et appliquée ; promouvoir une participation plus active des universités et renforcer les liens avec l'industrie et les instituts publics de recherche ; continuer de renforcer la coopération internationale en matière de R-D liée à l'énergie et à l'environnement.
  - Évaluer régulièrement la cohérence des instruments utilisés dans les politiques de l'environnement et de l'innovation et les résultats des politiques d'éco-innovation par rapport aux atouts et besoins futurs de la Corée ; intensifier le développement et le déploiement du captage et stockage du carbone ; promouvoir l'innovation dans l'économie circulaire.
- Développer les marchés publics écologiques et les achats verts des consommateurs :
  - Améliorer l'engagement des pouvoirs publics auprès du secteur privé concernant les besoins du secteur public en produits et les normes écologiques auxquelles ces produits devraient satisfaire pour pouvoir être achetés, de façon à élargir la gamme des produits verts disponibles.
  - Harmoniser les réglementations relatives aux MPE avec les nombreuses autres prescriptions en matière d'achats et simplifier les dispositifs de labellisation et certification environnementales de façon à réduire la complexité pour les acheteurs publics et les consommateurs.
  - Renforcer l'application et le suivi des éco-labels pour s'assurer que les produits sont de qualité et que les labels ne sont pas mensongers.
- Renforcer considérablement l'APD bilatérale verte pour atteindre l'objectif 2020 de 30 % de l'APD bilatérale totale. Veiller à ce que le recours aux aides ou aux prêts à des conditions de faveur soit adapté au contexte économique, à la situation financière, à la gouvernance, aux préférences et aux besoins des pays bénéficiaires.



#### 4. Déchets, gestion des matières et économie circulaire

Le développement rapide de la Corée, sa dépendance à l'égard des marchés extérieurs et la forte proportion de PME qui caractérise son secteur industriel, conjugués au fait qu'elle est densément peuplée, dispose de peu d'espace pour enfouir ses déchets et offre des services publics bon marché, créent des difficultés particulières dans l'optique de la gestion des déchets et matières et de l'économie circulaire.

Depuis 2006, la Corée affiche un très bon bilan en matière de gestion intégrée des déchets. Elle a continué de consolider et de renforcer ses politiques. Elle a progressé par rapport à toutes les recommandations formulées dans l'Examen environnemental de 2006, et prend des mesures pour remplacer les stratégies axées sur les déchets et la pollution par une approche intégrée de « l'économie circulaire » propice à la sécurité des approvisionnements en matières premières et en énergie. En mai 2016, elle a légiféré en conséquence en adoptant la loi-cadre sur la circulation des ressources. La Corée continue d'afficher de bons résultats dans l'ensemble et figure parmi les pays de l'OCDE les plus performants sur certains fronts. Cela étant, il est de plus en plus difficile de continuer d'avancer et les améliorations sont d'ailleurs restées marginales ces dernières années dans un certain nombre de domaines.

##### *Cadre d'action*

La Corée est dotée d'un cadre d'action bien développé, avec des objectifs chiffrés et un bon ensemble de mesures. Sa politique relative aux déchets alimentaires est l'une des plus avancées de la planète. La Corée a aussi été parmi les premiers pays à mettre en place un système de responsabilité élargie des producteurs, dont elle a considérablement élargi la portée depuis 2006. Les pouvoirs publics mettent en avant la valeur économique des ressources tirées des déchets, avec le double objectif de réduire la quantité de déchets faisant l'objet d'une élimination finale et d'accroître les volumes de matériaux de valeur récupérés pour être réinjectés dans l'économie. Depuis quelques années, ils mettent moins l'accent sur le recyclage des matières et davantage sur la production de combustibles solides à partir de déchets et leur incinération (valorisation énergétique). Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet plus général d'autonomisation énergétique du pays. Elle s'accompagne d'investissements significatifs dans les installations de traitement et de recyclage des déchets, dont la construction est encouragée par des subventions publiques, des crédits d'impôt et des prêts à long terme assortis de taux d'intérêt peu élevés. La Corée exporte son savoir-faire en matière de gestion des déchets dans le cadre de ses relations de coopération bilatérale et multilatérale, y compris à la faveur d'accords techniques qui ouvrent de nouveaux marchés à son industrie.

##### *Appliquer le principe pollueur-payeur à la gestion des déchets et des matières*

Le recours aux instruments économiques conformément au principe pollueur-payeur est bien établi et a encore gagné du terrain durant la période examinée. La Corée associe des taxes et redevances à des mesures de soutien financier et des objectifs chiffrés afin de créer des incitations en faveur de la réduction et du recyclage des déchets. Elle fait partie du cercle restreint des pays où les fabricants et les importateurs acquittent une redevance spécifique sur les produits destinée à internaliser les coûts de gestion des produits arrivés au stade de déchets qui sont difficiles à recycler ou contiennent des substances dangereuses. Le système de redevances d'élimination des déchets en fonction du volume (REDV) qui cible les déchets mixtes collectés auprès des ménages a été élargi à la totalité du pays, à l'exception de quelques petites localités et zones isolées ; depuis 2010, il s'applique

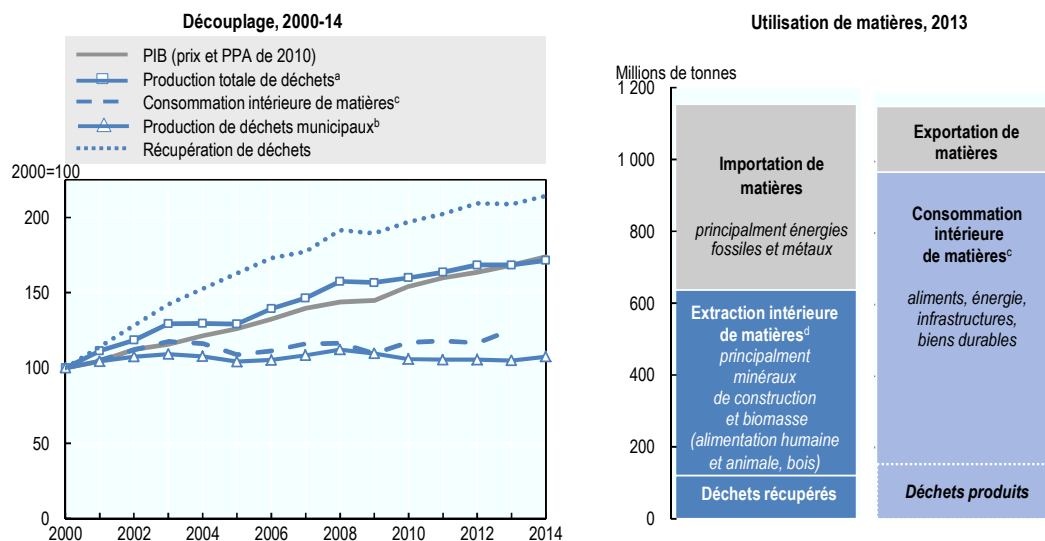
également aux déchets alimentaires. Conjugué à la collecte sélective gratuite des déchets recyclables, il a contribué à réduire la quantité de déchets destinés à l'élimination finale. Malgré ces évolutions très positives, l'application du principe pollueur- payeur reste incomplète ; les REDV sont très faibles, puisque leur produit couvre seulement un tiers des coûts de gestion. Dans le secteur des entreprises, le soutien public apparaît comme le principal stimulant de l'action.

### *Promouvoir le recyclage et la réduction des déchets*

Les quantités de déchets valorisés augmentent et les taux de recyclage sont plus élevés que dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE ; plus de 80 % des déchets produits sont valorisés (graphique 3). Les taux sont particulièrement élevés pour les déchets de construction et de démolition, les déchets alimentaires, les pneus et, à un degré moindre, les matériaux d'emballage, les déchets d'équipements électriques et électroniques moyens et grands, les véhicules hors d'usage et les déchets municipaux. Le recyclage entraîne une hausse des quantités de produits recyclés et de matières premières de récupération disponibles sur le marché. L'intensité matérielle de l'économie a été réduite, quoique dans des proportions moindres que dans d'autres pays de l'OCDE. En ce qui concerne la gestion des déchets municipaux, la Corée a su réduire la mise en décharge pour privilégier la valorisation matière et la valorisation énergétique ; la production de ces déchets est stable et inférieure à la moyenne de l'OCDE par habitant, et reste découplée de la consommation finale privée. La Corée a récemment réussi à enrayer la tendance à la hausse de la production de déchets alimentaires, qui a constitué de nombreuses années durant un motif de préoccupation. Ces déchets sont aujourd'hui presque entièrement recyclés sous forme d'aliments pour animaux, compostés ou utilisés pour produire de l'électricité.

Cela étant, la production de déchets demeure étroitement liée à la croissance économique, et le pays n'a pas atteint l'objectif qu'il s'était fixé dans le deuxième plan national de gestion des déchets, à savoir réduire la production totale de déchets entre 2002 et 2011. Depuis 2006, la quantité de déchets valorisés a augmenté au même rythme que la production totale de déchets, si bien que le taux de valorisation global est resté quasiment inchangé. La valorisation des produits tels que les petits appareils électroniques grand public demeure faible au vu du nombre de produits vendus et en circulation. D'après les estimations, la moitié des déchets faisant l'objet d'une élimination finale (soit 8 % environ des déchets produits) contiennent des matériaux qui pourraient être valorisés.

Pour continuer de progresser, il faudra non seulement des systèmes de collecte plus efficaces pour certains types de déchets recyclables, mais aussi des mesures et des technologies de recyclage plus perfectionnées et novatrices afin de parvenir à des cycles de matériaux non toxiques. Il existe en Corée un important secteur informel du recyclage, constitué de très petites entreprises de type familial qui se livrent traditionnellement à la collecte et au recyclage des rebuts. Du fait de leurs activités, de grandes quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques échappent aux circuits officiels, ce qui pose un risque de pollution et d'exportations illicites. Étant donné l'importance de ce secteur informel, la Corée aurait intérêt à l'intégrer progressivement dans le système officiel de responsabilité élargie des producteurs, par exemple en créant des réseaux locaux auprès desquels les recycleurs informels pourraient se déclarer en tant qu'entrepreneurs appliquant des normes de recyclage minimums et bénéficier de mesures de formation et de soutien. Dans un premier temps, il serait utile d'étudier ce secteur pour mieux cerner son fonctionnement : nombre d'établissements et de personnes concernés, types de déchets collectés et circuits utilisés.

**Graphique 3. La récupération de déchets a progressé**

a) Déchets primaires produits, c.à.d. à l'exclusion des résidus résultant des opérations de traitement des déchets.

b) Déchets ménagers et assimilés collectés par ou pour les municipalités, provenant principalement des ménages et des petits commerces. Comprend les déchets encombrants et la collecte sélective.

c) Somme de l'extraction intérieure de matières premières utilisées par l'économie plus les importations et moins les exportations de matières premières et de produits manufacturés.

d) Matières premières extraites ou récoltées de l'environnement et qui entrent dans le système économique pour y être transformées ou directement consommées.

Source : Gouvernement Coréen (2016), « Answers to OECD Environmental Performance Review Questionnaire », (document interne) ; OCDE (2016), « Ressources matérielles », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2016), « Déchets municipaux », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2016), *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933499869>

### Promouvoir les marchés de recyclage

Les marchés des produits recyclés sont stimulés par le système d'achats publics verts (APV), qui a été étendu à l'ensemble des institutions publiques, et par un système d'échange de matières et produits recyclables et recyclés en ligne, qui est ouvert aux entreprises, aux gestionnaires de déchets et aux particuliers. Cependant, les marchés de recyclage restent fragiles. Ils pâtissent du manque de confiance général dans la qualité des matériaux recyclés et produits réutilisés. Ces dernières années, la faiblesse des prix du pétrole et des matières premières a sapé leur efficacité et fait que les produits recyclés ont eu du mal à rivaliser avec les produits neufs. Il sera essentiel de renforcer les marchés de recyclage pour accroître leur résilience face à l'instabilité des prix des produits de base et de stimuler la demande de produits recyclés en dehors du secteur public. À cette fin, les pouvoirs publics devront intensifier leur action dans plusieurs domaines. En premier lieu, il s'agira de rétablir la confiance à l'égard des biens recyclés, par exemple par des campagnes d'information bien ciblées et un recours plus large aux labels de qualité pour ces biens. En second lieu, il conviendra de garantir la qualité des biens recyclés en informant mieux les recycleurs sur les matières contenues dans les produits valorisés, en élaborant des normes de qualité minimale et en créant des incitations à recycler les déchets en produits de forte valeur. En troisième lieu, enfin, il faudra continuer à développer les marchés à l'international et à resserrer la coopération bilatérale et multilatérale concernant la circulation des ressources et la hiérarchie des 3R (réduction, réutilisation, recyclage).

### *Améliorer l'efficacité environnementale de la gestion des déchets et des matières*

Le bilan des mesures visant à réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets et des matières est mitigé. Les méthodes d'élimination des déchets se sont améliorées avec la fermeture ou la mise aux normes des décharges non conformes, la surveillance et l'inspection régulière des petits incinérateurs, l'interdiction de la mise en décharge directe de déchets alimentaires et celle de l'immersion en mer de déchets organiques. Les déchets médicaux sont tracés au moyen d'un système obligatoire de radio-identification. Cela étant, tous les déchets ne sont pas gérés de manière efficace et écologiquement rationnelle. Certains continuent d'être directement mis en décharge, et les très petits incinérateurs ne sont pas inspectés régulièrement et suscitent des préoccupations. Bien qu'en recul, le dépôt sauvage de déchets et d'autres pratiques d'élimination inadaptées auxquelles se livrent les ménages et les entreprises restent problématiques. L'abaissement de la production de déchets à la source et la réduction de la teneur en substances dangereuses des produits sont encouragés par le système de responsabilité des producteurs et une redevance d'élimination préalable, mais les résultats en la matière ne sont pas encore à la hauteur du potentiel. Les efforts doivent être intensifiés dans les domaines des équipements électriques et électroniques et des véhicules, et il convient de les élargir à d'autres produits. Dans ce contexte, les possibilités de synergies avec les politiques relatives aux produits chimiques et avec la Plateforme coréenne d'information sur les produits chimiques pourraient être étudiées. En outre, il importera de créer des incitations en faveur de l'écoconception et de proposer aux entreprises de meilleures orientations en la matière.

### *Promouvoir la prévention de la production de déchets et la productivité des ressources dans le secteur des entreprises*

Les entreprises sont tenues de respecter des objectifs chiffrés de réduction des déchets et encouragées à faire baisser de leur propre initiative le volume des déchets destinés à l'élimination finale. Les pouvoirs publics ciblent principalement les grandes entreprises qui produisent de grandes quantités de déchets, ainsi que les déchets contenant des substances dangereuses. Les résultats obtenus sont satisfaisants, même si les établissements de plus petite taille sont peu contrôlés. Les PME échappent à bon nombre de mesures et d'obligations de réduction des déchets, mais bénéficient de mesures de formation et de soutien. La réglementation et les objectifs chiffrés sont souvent perçus comme une contrainte plutôt que comme une opportunité, et beaucoup d'évolutions dans le secteur des entreprises dépendent d'un soutien public. Dans ces conditions, des gains d'efficacité restent sans doute possibles dans le secteur, et il existe encore une marge de progression en matière de productivité des ressources, de réduction de la production de déchets à la source, d'écoconception et de gestion des performances. Il importerait en particulier de réfléchir au développement des modèles économiques circulaires qui améliorent le rendement d'utilisation des ressources et intègrent pleinement les déchets en tant que ressources dans le cycle de production, par exemple en mettant en application le concept de symbiose industrielle et en renforçant le réseau des villes écoénergétiques et des parcs éco-industriels.

Il existe d'importantes possibilités de synergies entre les politiques qui encouragent l'innovation, la production propre, la R-D, le respect de l'environnement par les entreprises, le reconditionnement et l'efficacité énergétique, et celles qui promeuvent la gestion durable des matières et l'économie circulaire. Même si la coopération est une réalité, ces synergies pourraient être mieux exploitées si tous les ministères concernés œuvraient de conserve pour dresser un état des lieux complet des mesures de soutien en vigueur et si des mécanismes étaient en place pour coordonner les programmes et évaluer leurs coûts et leurs avantages. Des synergies sont également possibles entre les politiques visant à faire baisser l'utilisation de substances toxiques, celles visant à réduire la présence de

ces substances dans les produits et la responsabilité élargie des producteurs. Une intégration plus concrète de ces dispositions serait utile.

### *Produire des informations fiables sur les déchets et les matières*

La Corée est dotée d'un système de surveillance et d'information bien développé concernant la production et le traitement des déchets, qui impose des obligations déclaratives aux entreprises et aux collectivités locales. Les mouvements de déchets, leur gestion et leur traitement sont suivis en temps réel grâce à un système d'information en ligne baptisé Allbaro. Les données recueillies sont utilisées pour produire des rapports statistiques et suivre les efforts de réduction des déchets dans le secteur des entreprises. Des analyses des flux de matières sont réalisées au niveau le plus général et pour certains métaux, mais leurs résultats ne sont pas rattachés aux statistiques sur les déchets ni exploités dans le cadre des politiques nationales de gestion des déchets et des matières. Dans ces conditions, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble des flux de matières à l'intérieur de l'économie et de leurs relations avec les flux de déchets et les efforts de recyclage. La Corée pourrait nettement mieux mettre à profit la masse de données produites en les combinant mieux et en les rattachant plus étroitement aux objectifs de l'action des pouvoirs publics. Il serait en particulier possible d'en faire un meilleur usage dans l'élaboration des politiques et la définition des objectifs, ainsi que dans l'évaluation de l'efficacité des politiques et l'information du public sur les résultats obtenus. L'industrie devrait être encouragée à utiliser les informations sur les flux de matières et les déchets pour surveiller la productivité des ressources et à les rapprocher des données comptables afin de mettre en place une comptabilité des coûts des flux de matières. Cela offrirait un outil puissant pour analyser les conséquences environnementales et financières de la consommation de matières et d'énergie et mettre en lumière des gisements de gains d'efficacité. Les entreprises devraient aussi être encouragées à faire figurer ces informations dans les rapports, évaluations intégrées des performances et états financiers qu'elles produisent.

### *Perspectives d'évolution*

Les bons résultats d'ensemble obtenus par la Corée en matière de gestion des déchets signifient que les possibilités les plus simples d'améliorer cette gestion ont déjà été exploitées. Dans les prochaines années, il importera de faire porter les efforts sur la transition vers une économie circulaire et sur les gisements de gains d'efficacité. Il faudra pour cela s'employer davantage à encourager les 3R (notamment s'agissant des déchets industriels et dangereux et de certains produits grand public), accorder davantage d'attention aux mesures de prévention plus en amont dans la chaîne de valeur et recourir aux modèles économiques circulaires. Un meilleur alignement des mesures et des objectifs entre les différents domaines d'action et ministères sera également de nature à améliorer à la fois l'efficacité environnementale et l'efficacité.

**Encadré 4. Recommandations relatives aux déchets, à la gestion des matières et à l'économie circulaire**

- Continuer d'améliorer l'efficacité du recyclage et des systèmes de recyclage.
  - Régulariser la situation du secteur informel du recyclage par la création de réseaux de recycleurs et envisager l'intégration de ce secteur dans le système de responsabilité élargie des producteurs.
  - Réaliser une évaluation du système de responsabilité élargie des producteurs sous l'angle de la concurrence pour déterminer comment il pourrait être encore raffermi par les forces du marché.
  - Améliorer les taux de collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques et des déchets industriels.
  - Favoriser le développement de technologies de recyclage nouvelles et novatrices et instaurer des critères de « fin de la qualité de déchet » pour les matières recyclables, en tenant compte de leur impact sur l'environnement.
- Consolider et renforcer les marchés des matières premières de récupération et des biens recyclés.
  - Mettre en place des incitations économiques en faveur de l'attribution d'une valeur appropriée aux produits recyclés sur les marchés et stimuler le recyclage valorisant des déchets en produits de forte valeur. Continuer de développer la bourse en ligne et la rattacher au système Allbaro.
  - Stimuler la demande de biens recyclés en informant les utilisateurs sur leur qualité et leurs avantages économiques et environnementaux, ainsi qu'en resserrant encore la coopération bilatérale et multilatérale concernant la circulation des ressources et les 3R.
- Promouvoir plus avant la prévention de la production de déchets, de même que les modèles économiques circulaires et la productivité des ressources dans l'industrie, en prenant en considération l'intégralité du cycle de vie des matières et des produits et leurs chaînes de valeur.
  - Sensibiliser les entreprises aux avantages économiques et environnementaux de l'économie circulaire, de l'écoconception et d'une production économe en ressources.
  - Encourager l'industrie à rapprocher les informations sur les flux de déchets et de matières des données comptables afin de mettre en place une comptabilité des coûts des flux de matières qui permette de mieux cerner les conséquences environnementales et financières des pratiques de consommation de matières et d'énergie, ainsi que les possibilités d'amélioration de l'efficacité.
  - Continuer de soutenir les PME et élaborer à leur intention des orientations particulières pour la prévention des déchets.
  - Exploiter les synergies entre les politiques et les mesures de soutien qui intéressent la production propre, l'éco-innovation, le respect de l'environnement par les entreprises, les entreprises de recyclage ainsi que la prévention des déchets et le recyclage dans l'industrie, en instituant des mécanismes efficaces pour coordonner l'action de l'ensemble des ministères concernés et en préparant un examen d'ensemble des mesures en place.

- Continuer de rendre plus efficace la gestion durable des matières en réduisant les coûts et en faisant un meilleur usage des instruments économiques en accord avec le principe pollueur-payeur
  - Veiller à une meilleure couverture des coûts de gestion des déchets municipaux en continuant de réduire ces coûts, en améliorant le taux de collecte des déchets recyclables dans les zones de moindre densité démographique et en relevant progressivement les redevances d'élimination des déchets en fonction du volume.
  - Instaurer une taxe de mise en décharge et d'incinération perçue auprès des collectivités locales et des entreprises afin de réduire l'écart entre les coûts de recyclage et les coûts d'élimination finale.
  - Réduire progressivement le soutien public à l'industrie en mettant en place un système de gestion des performances et en utilisant des objectifs et indicateurs de résultats pour déterminer le niveau de soutien.
- Continuer d'améliorer l'efficacité environnementale de la valorisation et de l'élimination des déchets.
  - Mettre fin à la mise en décharge de déchets recyclables, de même qu'à l'incinération sans valorisation énergétique. Surveiller les très petits incinérateurs et fermer ceux qui sont non conformes.
  - Redoubler d'efforts, en particulier aux premiers stades de la chaîne de valeur, pour faire en sorte que les matières valorisées contiennent le moins possible de substances dangereuses. Fournir aux entreprises de meilleures orientations concernant l'écoconception.
- Mieux utiliser les données existantes sur les déchets et les matières pour étayer la prise de décision, évaluer l'efficacité des politiques et informer le public.
  - Combiner les informations du système Allbaro et les données issues des analyses des flux de matières pour suivre la circulation des déchets et des matières au sein de l'économie et évaluer l'efficacité des politiques ciblant la circulation des ressources. Produire régulièrement des comptes des flux de matières et élargir leur champ aux matières recyclables et matières premières incorporées dans les échanges. Utiliser ces informations pour fixer des objectifs de productivité des matières et de circulation des ressources et suivre leur réalisation, et pour informer les parties concernées sur les résultats obtenus.
  - Continuer de collaborer avec l'industrie pour que les données sur la productivité des ressources et sur les coûts et les impacts environnementaux de l'utilisation de ressources matérielles soient intégrées dans les rapports, les évaluations intégrées des performances et les états financiers produits par les entreprises.

## 5. Justice environnementale

La justice environnementale est un concept flexible. Elle peut désigner le traitement équitable en termes d'accès aux ressources naturelles et aux services et avantages environnementaux, de même qu'en termes d'exposition aux risques environnementaux (justice distributive) ; la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement et la réparation de ces dommages (justice corrective) ; et l'accès aux informations environnementales et aux procédures judiciaires et administratives, ainsi que la participation à la prise de décision en matière d'environnement (justice procédurale).

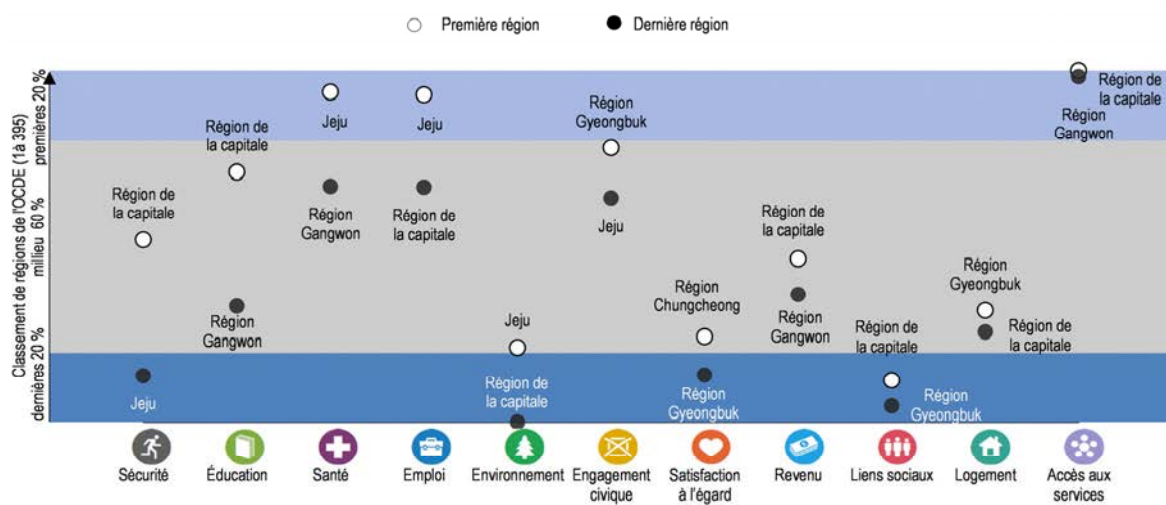
Le cadre législatif et les textes d'orientation de la Corée concernant l'environnement démontrent la volonté du pays de promouvoir la justice environnementale. Ils prennent acte des problèmes de justice distributive, et des progrès sont intervenus récemment dans le domaine de la justice corrective en particulier. Cependant, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, la politique en matière de justice environnementale reste parcellaire et n'en est encore qu'à un stade relativement peu avancé. Dans ses lois et ses politiques, la Corée n'a pas encore défini clairement la justice environnementale et ne lui a pas non plus consacré un ensemble d'objectifs spécifiques. Les objectifs sociaux, comme le droit de tous les citoyens – ceux des générations futures compris – à un environnement salubre et plaisant, varient selon les instruments, et leur réalisation n'est pas étayée par des mesures d'application cohérentes et complètes. Le ministère de l'Environnement entend faire de la justice environnementale une priorité des politiques environnementales et des autres politiques concernées, notamment dans le cadre des efforts menés pour mieux gérer les risques sanitaires liés à l'environnement. Cette section vise à appuyer le développement et la mise en œuvre des politiques de justice environnementale en Corée.

### *Justice environnementale et enjeux plus généraux de l'équité*

Étant donné que les inégalités sociales et les problèmes d'environnement peuvent se renforcer mutuellement, les conditions sociales générales méritent d'être prises en considération dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de justice environnementale (Crifo et Laurent, 2013). Les inégalités de revenu et la pauvreté relative ont reculé ces dernières années en Corée, mais restent à un niveau élevé. Les deux sont grandement favorisées par la forte segmentation du marché du travail entre les travailleurs réguliers et non réguliers (OCDE, 2016a). Le taux de pauvreté relative parmi les personnes âgées est le plus fort de la zone OCDE. Les dépenses sociales publiques sont inférieures de plus de moitié à la moyenne de l'OCDE rapportées au PIB et ont peu d'effets redistributifs. Le bien-être varie largement entre les régions, notamment pour ce qui est de la sécurité, de l'éducation et de la santé (graphique 4) (OCDE, 2016h et 2016i).



Graphique 4. Grandes différences régionales dans les indicateurs de bien-être



Note : Classement relatif des régions avec la meilleure et la plus faible performance dans les neuf dimensions par rapport aux 362 régions. Les neuf dimensions sont classées par ordre décroissant de l'amplitude des inégalités régionales dans le pays.  
Source : OCDE (2016), *Base de données OCDE du Bien-être régional*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933499879>

### Traitement équitable des citoyens actuels

En Corée, l'accès aux biens et services environnementaux, leur qualité et les paiements auxquels ils donnent lieu sont très variables suivant les régions, les villes et entre les zones urbaines et rurales. Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement illustrent bien cette situation. L'Examen environnemental de la Corée publié en 2006 recommandait de renforcer les politiques en faveur d'un développement régional équilibré, afin de traiter les disparités en matière d'accès aux services liés à l'eau en s'appuyant sur des critères d'équité, d'efficacité et financiers, et les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de mesures en ce sens. L'accès aux espaces verts, notamment des groupes vulnérables, est un autre domaine dans lequel les pouvoirs publics devraient continuer de produire des informations et des solutions.

À la faveur d'importants investissements publics, l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement a progressé de façon spectaculaire (section 3), notamment dans les zones rurales, mais il subsiste un fossé entre les villes et les campagnes en ce qui concerne aussi bien l'accès que la qualité. Dans les zones rurales, les fuites d'eau sont proportionnellement environ six fois plus importantes en moyenne que dans les zones urbaines, et une part non négligeable des échantillons prélevés dans les puits ne sont pas conformes à une partie des normes officielles de qualité de l'eau. Le gouvernement est déterminé à étendre le réseau national de distribution d'eau et le réseau d'assainissement pour porter leur couverture à 80 % de la population rurale, d'ici à 2017 dans le cas du premier et 2025 dans celui du second. Comme la construction de conduites pour raccorder des zones isolées coûte cher, il pourrait être plus efficace et économe de faire appel à de petites installations autonomes en deçà d'un certain seuil. Des installations de ce type sont déjà utilisées pour desservir des zones non encore raccordées aux réseaux nationaux. Le gouvernement s'efforce de répondre aux problèmes de qualité de service par la modernisation des infrastructures, le durcissement des obligations déclaratives et d'autres mesures d'assurance qualité.

Dans le même ordre d'idées, les tarifs de l'eau et de l'assainissement varient sensiblement entre les régions et entre les zones rurales et urbaines. Les écarts s'expliquent par des différences de coûts de production, mais aussi par le choix des pouvoirs publics de subventionner l'investissement dans les zones rurales. La variation des tarifs est justifiée lorsqu'elle reflète des différences de conditions locales et de coûts de fourniture des services. Des objectifs moins ambitieux de récupération des coûts ont été fixés pour les zones rurales par souci d'équité régionale, par exemple. Néanmoins, les tarifs devraient aussi traduire des efforts similaires de récupération des coûts et de fourniture de services de qualité et d'efficacité semblables. Les taux de recouvrement des coûts sont généralement faibles et orientés à la baisse, ce qui menace la viabilité financière du secteur. Cette situation profite aux utilisateurs qui auraient les moyens de payer plus cher et prive les compagnies des eaux de recettes nécessaires pour raccorder les collectivités pauvres et isolées et améliorer le service qui leur est fourni (OCDE, 2012b). Une solution moins régressive, qui encouragerait en outre une utilisation plus rationnelle de l'eau, consisterait à relever les tarifs de l'eau afin qu'ils reflètent les coûts de fourniture du service, et à apporter parallèlement aux ménages vulnérables un soutien découplé de la consommation d'eau. Le gouvernement prévoit de porter d'ici à 2025 le taux de récupération des coûts à 95 % pour l'approvisionnement en eau et à 80 % pour les services d'assainissement. Cette mesure doit être saluée, et elle est d'autant plus justifiée que les prix de l'eau sont notablement moins élevés en Corée que dans d'autres pays de l'OCDE (OCDE, 2010b).

La Corée obtient des résultats inférieurs à la moyenne de l'OCDE en ce qui concerne les indicateurs de bien-être portant sur la qualité de l'environnement et la santé (OCDE, 2016h), ce qui est lié à sa croissance rapide, à l'importance de son secteur manufacturier et industriel et à sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles (section 1). L'Examen environnemental de 2006 recommandait d'étoffer l'analyse des questions d'hygiène de l'environnement (suivi, études épidémiologiques, analyse économique...), en particulier dans les grandes villes et les complexes industriels et à proximité des sites contaminés, ainsi que de renforcer la gestion de la qualité de l'air intérieur et de l'hygiène du travail. Le gouvernement a pris certaines mesures pour donner suite à ces recommandations. Conduite en trois étapes depuis 2009, l'étude nationale coréenne sur la santé environnementale surveille les concentrations de produits chimiques dans l'environnement d'un échantillon représentatif de citoyens. Les résultats des deux premières étapes font apparaître une forte exposition aux métaux et aux pesticides, ainsi qu'à d'autres substances. Les pouvoirs publics réalisent également depuis 2011 des évaluations des impacts sur la santé dans des « zones vulnérables », notamment des complexes industriels et des mines abandonnées. Elles ont montré dans certains cas des niveaux de pollution importants, susceptibles d'avoir des répercussions sur la santé. Le gouvernement prévoit de lancer un projet pour évaluer le lien entre l'exposition aux risques environnementaux et l'incidence de certaines maladies chez les nourrissons. Il poursuit la surveillance environnementale des écoles, des crèches et des aires de jeu afin d'améliorer la sécurité de l'environnement des enfants, et il a instauré en 2015 un système de labellisation des produits destiné à réduire l'exposition des plus jeunes aux matières dangereuses.

Si les études d'impact sur l'environnement tiennent compte de critères socio-économiques dans le choix des sites des installations polluantes, les pouvoirs publics ne possèdent pas d'informations sur l'incidence comparée de ces installations dans les zones rurales et urbaines – sauf dans le cadre des installations d'élimination des déchets de base – ni sur leur situation par rapport aux ménages vulnérables. Toutefois, le premier forum coréen sur la justice environnementale, en 1999, a relevé une tendance à implanter les activités polluantes dans les régions rurales, et un rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et les produits et déchets dangereux a noté avec préoccupation les répercussions de beaucoup de nouvelles installations industrielles et électriques sur les personnes âgées et les personnes socialement et économiquement défavorisées (Bell, 2014 ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2015). Les infrastructures énergétiques

telles que les centrales au charbon, les centrales nucléaires et les lignes à haute tension ont également tendance à être implantées en zones rurales alors que l'électricité qu'elles produisent ou transportent est destinée principalement aux zones urbaines, de sorte que leurs coûts et avantages économiques, sociaux et environnementaux sont inégalement répartis (Lee, 2009 ; Lee et Park, 2015 ; CMEJ, 2016). De nouvelles mesures correctrices sont nécessaires pour mieux protéger les ménages vulnérables des effets indésirables de ces installations.

Le gouvernement a renforcé la sécurité chimique en réaction à la multiplication des incidents ayant entraîné une pollution significative qui a été observée depuis une dizaine d'années dans le secteur de la chimie. La loi sur l'enregistrement et l'évaluation des produits chimiques (en vigueur depuis 2015) impose des obligations de déclaration et d'enregistrement aux fabricants, importateurs et revendeurs de produits chimiques, afin de permettre aux pouvoirs publics d'évaluer les risques, de classer les produits et de les interdire lorsqu'il y a lieu. La loi sur le contrôle des produits chimiques a été modifiée en 2015 pour élargir le cercle des établissements tenus de déclarer aux autorités les types et les quantités de produits chimiques traités et ramener le rythme des déclarations de quatre à deux ans à partir de 2017. En outre, des obligations de gestion des dangers incombent désormais aux exploitants de certaines installations chimiques.

Comme beaucoup d'autres pays de l'OCDE, la Corée n'a pas mis en place de mécanismes pour évaluer et traiter systématiquement les effets redistributifs potentiels sur les ménages des réformes et processus de décision intéressant la politique de l'environnement. Les pouvoirs publics ont certes pris des mesures pour tenter d'atténuer l'impact des politiques environnementales sur les ménages vulnérables, mais il serait possible de faire en sorte que ces mesures répondent mieux aux préoccupations redistributives. À titre d'exemple, on ignore si le gouvernement a évalué les répercussions économiques, environnementales et sociales de sa politique de tarification de l'eau. En vertu des lignes directrices relatives aux EIE, les maîtres d'ouvrage sont tenus d'aller à la rencontre des habitants et de noter leurs avis et préoccupations, mais ils ne sont pas obligés d'agir concrètement pour évaluer et corriger les possibles effets redistributifs sur les groupes socialement défavorisés en particulier (personnes âgées ou foyers monoparentaux, par exemple).

### *Traitement équitable des citoyens futurs*

La loi-cadre sur la politique de l'environnement affirme que le droit des générations futures de jouir des mêmes avantages environnementaux que les populations actuelles est une priorité fondamentale de l'action des pouvoirs publics. Cela étant, il s'est révélé difficile de traduire concrètement cet engagement en faisant en sorte que les politiques respectent des limites d'utilisation du capital naturel et des seuils environnementaux essentiels pour qu'il reste possible de répondre aux besoins et aux intérêts des générations à venir. Le cadre institutionnel mis en place pour la croissance verte témoigne de l'intention de réduire la pollution, les émissions de GES, l'érosion de la biodiversité et l'intensité d'utilisation des ressources, ce qui a manifestement des effets bénéfiques sur le plan de la justice intergénérationnelle. Il convient toutefois d'accélérer de façon substantielle les efforts de mise en œuvre (section 3).

Au-delà des éléments de base d'une politique de l'environnement rationnelle et ambitieuse, il existe des mesures plus ciblées qui peuvent contribuer à sensibiliser les décideurs publics et les acteurs économiques aux intérêts des générations futures. On peut citer l'adoption d'une approche anticipative et adaptative en matière de gestion de l'environnement, l'application de politiques pour encourager l'utilisation rationnelle des ressources et la préservation du stock d'actifs naturels, et la défense des intérêts environnementaux des générations futures dans le contexte des processus de décision administratifs et judiciaires. L'action des pouvoirs publics dans ce domaine doit être

étouffée. Le quatrième Plan-cadre national pour l'environnement (2016-35) relève la nécessité d'élaborer des politiques garantissant les droits environnementaux, y compris pour les générations à venir, et note que le troisième plan n'y a pas répondu, mais la promotion de l'égalité environnementale ne figure pas pour autant parmi ses objectifs stratégiques.

### *Responsabilité environnementale*

La Corée a beaucoup progressé dans le renforcement de son régime de responsabilité et d'indemnisation en cas de dommages environnementaux qui ont des répercussions sur la santé, les biens et le bien-être, comme le recommandait l'Examen environnemental de 2006. Cette évolution a été stimulée par la multiplication des accidents chimiques au cours de la période 2004-13. En 2014, pour permettre aux victimes de ces événements d'être plus facilement indemnisées, le gouvernement a fait adopter une loi qui institue un régime de responsabilité objective<sup>8</sup> et oblige les exploitants d'installations dangereuses pour l'environnement à contracter une assurance. Entrée en vigueur en 2011, la loi sur l'assistance aux victimes de l'amiante vise pour sa part à apporter une aide rapide et juste à celles-ci et à leurs familles et représente un pas de plus vers une indemnisation effective des victimes de la pollution. La Corée possède également un solide régime de responsabilité, axé sur la remise en état de l'environnement, pour la pollution des sols. En revanche, il n'existe pas de régime de responsabilité objective pour les dommages passés causés aux masses d'eau et écosystèmes. La Corée a certes fait des efforts importants pour remettre en état les mines abandonnées, mais elle n'a pas mis en place de programme convenablement financé pour l'assainissement des anciens sites contaminés.

### *Démocratie environnementale*

La Corée reconnaît les droits procéduraux d'accès à l'information, de participation du public à la prise de décision et d'accès à la justice, conformément au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992. L'Examen environnemental de 2006 recommandait à la Corée de continuer de renforcer les mécanismes de prévention et de règlement des litiges relatifs à l'environnement, ainsi que d'amplifier et d'élargir la participation du public, notamment à la préparation de projets d'aménagement et à l'évaluation de leur impact sur l'environnement. Ce chantier n'est pas encore achevé. Si les organisations non gouvernementales (ONG) sont associées à la planification stratégique, la délivrance des permis environnementaux se fait sans la participation du public et seuls les riverains sont admis à prendre part aux EIE. Comme le montrent les controverses suscitées par un certain nombre de projets d'aménagement très médiatisés, dont le Projet de restauration des quatre rivières et les lignes à haute tension à Milang, il existe une importante marge d'amélioration de la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement (Yun, 2014 ; CMEJ, 2016).

Le droit d'accès à l'information est inscrit dans la Constitution et plusieurs lois imposent des obligations de divulgation aux autorités publiques. Sur l'internet, les citoyens peuvent consulter des informations sur l'environnement en général, les technologies environnementales et industrielles, les émissions de GES, la qualité de l'air et de l'eau et la gestion de la sécurité des produits chimiques. La mise en accès libre des informations sur l'environnement s'accélère, notamment à la faveur de la loi de 2015 sur la gestion intégrée des installations polluantes. Certaines de ces informations demeurent toutefois classifiées afin de protéger les intérêts économiques privés, et les groupes de la société civile peinent à obtenir des informations sur les projets soutenus par l'État.

La Corée devrait adopter une approche plus globale en matière d'accès à la justice et renforcer la mise en œuvre des dispositions. L'accès aux procédures de réexamen des demandes d'information non traitées conformément à la loi n'est pas opérationnel dans la pratique : ce droit n'a encore

jamais été exercé, et seul un cas de procédure de réexamen concernant la participation du public a été rapporté. Le droit des citoyens de contester des décisions qui se répercutent sur l'environnement ou contreviennent à des normes environnementales est limité. En place depuis de nombreuses années, le système de règlement extrajudiciaire des litiges a permis de traiter efficacement des litiges particuliers, mais il est mal adapté aux grands conflits environnementaux. Les ONG n'ont pas de droit d'accès indépendant aux tribunaux ni au système de règlement extrajudiciaire. Des progrès importants sont à signaler en ce qui concerne l'indemnisation et l'assistance en cas d'atteintes à la vie, à la santé et aux biens, mais la réparation complémentaire n'a pas suivi. Il apparaît que le pouvoir judiciaire joue un rôle restreint dans la promotion de la justice environnementale.

Il existe des cadres qui pourraient aider à fournir à la Corée une structure pour renforcer sa démocratie environnementale procédurale. L'un d'eux est la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, qui est le seul instrument international juridiquement contraignant mettant en application le principe 10 de la Déclaration de Rio. Cette convention s'applique aux membres de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, mais tous les pays membres des Nations Unies sont libres d'y adhérer. Un autre instrument est celui des « Directives de Bali pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement ». Il n'est pas juridiquement contraignant, mais énonce des bonnes pratiques reconnues au niveau international destinées à aider les gouvernements à transposer le principe 10 dans la législation nationale.

#### **Encadré 5. Recommandations relatives à la justice environnementale**

##### ***Cadre d'action***

- Clarifier les objectifs de justice environnementale dans les textes législatifs ou d'orientation pertinents, et veiller à la cohérence de ces différents textes, afin de préciser les priorités de l'action des pouvoirs publics, les prérogatives des différents ministères et les droits des citoyens en termes de justice environnementale. Poursuivre les objectifs dans le domaine de la justice environnementale au travers de lois et de politiques appropriées.

##### ***Justice environnementale et enjeux plus généraux de l'équité***

- Réduire les inégalités sociales pour rendre plus efficaces les politiques environnementales et faire refluer les inégalités environnementales ; renforcer le filet de protection sociale au moyen de dépenses sociales publiques accrues.

##### ***Justice intragénérationnelle***

- Évaluer s'il est plus efficient de continuer d'étendre les grands réseaux d'eau et les réseaux municipaux au-delà d'un certain seuil ou de prendre des mesures pour améliorer la qualité des petits ouvrages de distribution d'eau et de ceux desservant un seul village (nouveaux puits d'eau potable, obligations déclaratives améliorées...). Veiller à ce que des mesures efficaces soient en place pour encourager les fournisseurs de services d'eau indépendants à œuvrer sans relâche pour améliorer l'efficacité, réduire les coûts et accroître leur recouvrement, et faire progresser les performances environnementales.

- Évaluer les effets économiques, environnementaux et redistributifs des politiques de tarification des services d'eau et d'assainissement, en vue d'assurer la viabilité financière du secteur et un accès équitable à ces services. Donner la priorité à la collecte d'informations sur l'accès des populations vulnérables aux espaces verts dans les zones métropolitaines afin de promouvoir l'extension de ces espaces dans les secteurs géographiques recensés comme prioritaires. Encourager une prise en considération complète de la problématique des espaces verts dans l'aménagement urbain.
- Continuer de développer l'analyse des problèmes de santé environnementale associés aux grandes villes, aux complexes industriels et aux sites contaminés, y compris l'analyse économique, et veiller à ce que des mesures de suivi efficaces soient prises pour gérer les risques identifiés.
- Améliorer la collecte de données sur l'exposition aux risques environnementaux dans les zones rurales et urbaines et en ce qui concerne les ménages vulnérables.
- Prendre en compte les effets redistributifs dans le cadre du choix des sites et de l'élaboration des politiques afin de favoriser la justice distributive dans un contexte marqué par la persistance des pressions imputables au développement.

#### ***Justice intergénérationnelle***

- Veiller à ce que les intérêts des générations futures soient pris en considération dans les décisions des pouvoirs publics, par exemple en relançant les politiques de croissance verte et de développement durable.

#### ***Responsabilité environnementale***

- Mettre en place un régime de responsabilité objective pour les dommages passés causés aux masses d'eau et aux écosystèmes, en s'inspirant de celui en vigueur pour la contamination des sols. Continuer de tenir à jour le registre de tous les sites industriels contaminés abandonnés et élaborer un mécanisme pour financer leur dépollution progressive.

#### ***Démocratie environnementale***

- Renforcer l'expression des droits procéduraux essentiels d'accès à l'information, de participation du public à la prise de décision en matière d'environnement et d'accès à la justice dans la législation et les politiques, afin de mobiliser plus efficacement le soutien du public à la bonne gestion de l'environnement, y compris dans le cadre des projets d'aménagement, et de traiter et régler de façon constructive les litiges environnementaux.
- Améliorer la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement en instaurant des mécanismes pour associer les citoyens à l'élaboration des réglementations environnementales et aux décisions d'autorisation, ainsi qu'en donnant voix au chapitre à tous les citoyens (et non aux seuls riverains) et aux ONG dans le cadre des processus d'EIE et d'EES.
- Renforcer l'accès aux informations environnementales en assurant une plus large publication des données sur les comportements des entités économiques en matière d'environnement, y compris les demandes de permis, les rapports d'auto-évaluation et d'inspection établis régulièrement et les données sur les polluants atmosphériques.

***Renforcer l'accès à la justice en matière d'environnement***

- Faciliter l'accès aux procédures de réexamen des demandes d'information et des décisions relatives à la participation du public, et faire en sorte que les procédures judiciaires en matière d'environnement soient ouvertes à un plus large éventail d'acteurs, dont les ONG environnementales.
- Assurer un accès effectif à des mesures correctrices autres que l'indemnisation (axées sur la prévention et la remise en état, par exemple), y compris dans le cadre du système de règlement extrajudiciaire des litiges. Envisager des programmes de renforcement des capacités à l'intention des officiers ministériels et autres professionnels du droit afin qu'ils contribuent à faciliter l'accès à la justice.
- Entreprendre des efforts systématiques pour s'assurer que le principe 10 de la Déclaration de Rio est inscrit dans la législation coréenne, en utilisant comme référence les Directives de Bali approuvées au niveau international en 2010. Envisager d'adhérer à la Convention d'Aarhus pour marquer l'engagement en faveur de la facilitation de la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement et stimuler une application renforcée de ces droits.

## Notes

- <sup>1</sup> Pour cet objectif, 11.3 % des réductions seront réalisées grâce aux marchés internationaux.
- <sup>2</sup> Amélioration du niveau de la demande biochimique en oxygène et du niveau de phosphore total.
- <sup>3</sup> Investissements et dépenses courantes internes (à l'exclusion des paiements pour services de protection de l'environnement) moins recettes de sous-produits (par exemple, matières récupérées à la suite du traitement de déchets) des secteurs public et des entreprises, dont les prestataires spécialisés dans les services de protection de l'environnement. Comprend les dépenses de i) lutte contre la pollution couvrant la protection de l'air, la gestion des déchets et la gestion des eaux usées, la protection et l'assainissement du sol et des eaux souterraines et autres activités (R-D, administration, éducation) ; et ii) protection de la biodiversité et du paysage. Exclut les dépenses d'approvisionnement en eau.
- <sup>4</sup> Pour la R-D et la démonstration ainsi que les subventions au déploiement.
- <sup>5</sup> Le Korea Transport Institute (KOTI) a estimé les coûts de congestion depuis 1993. Si cet institut reconnaît que ces coûts devraient prendre en compte les coûts environnementaux et sociaux, sa méthode ne tient compte cependant que des coûts économiques de la congestion. Le KOTI estime les coûts de congestion en faisant la somme des frais fixes et variables liés à l'utilisation des véhicules et de la valeur temps de l'argent.
- <sup>6</sup> Des inventions à forte valeur commerciale potentielle pour lesquelles une protection a été demandée dans au moins deux juridictions.
- <sup>7</sup> Tel que mesuré par l'avantage technologique révélé : la part des brevets mondiaux détenue par la Corée dans ces technologies est plus importante que sa part dans tous les domaines faisant l'objet de brevets.
- <sup>8</sup> La responsabilité objective ou responsabilité sans faute signifie que le pollueur est responsable sans que la victime n'ait à démontrer une intention délictueuse ou une négligence de sa part, dès lors que les données disponibles indiquent que les dommages ont été très probablement causés par ses activités.



## *Références*

- AIE (2016a), « World Indicators », *IEA World Energy Statistics and Balances* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00514-en> (consulté en juillet 2016).
- AIE (2016b), « OECD - Renewables balance », *IEA Renewables Information Statistics* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00468-en> (consulté en septembre 2016).
- AIE (2016c), *IEA Energy Price and Taxes Statistics* (base de données), Agence internationale de l'énergie, Paris.
- Arlinghaus, J. (2015), « Impacts of carbon prices on indicators of competitiveness: A review of empirical findings », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 87, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5js37p21grzq-en>.
- Bell, K. (2014), *Achieving Environmental Justice: a Cross-national Analysis*, Policy Press, Bristol.
- BNEF (2015), *How ambitious are the post-2020 targets? Assessing the INDCs: comparing apples with oranges*, Bloomberg New Energy Finance, <https://data.bloomberglp.com/bnef/sites/4/2015/10/2015-10-02-How-ambitious-are-the-post-2020-targets-UPDATE-2-Oct.pdf>.
- Board of Audit and Inspection (2013), *Environmental Audit on Four Major Rivers Restoration Program*, The Board of Audit and Inspection of Korea, [http://english.bai.go.kr/bai\\_eng/cop/bbs/detailBoardArticle.do?bbsId=BBSMSTR\\_200000000004&nttId=1408](http://english.bai.go.kr/bai_eng/cop/bbs/detailBoardArticle.do?bbsId=BBSMSTR_200000000004&nttId=1408).
- Brouwers, R. et al. (2016), The EU ETS and corporate environmental abatement, *Applied Economic Letters*, pp. 1-4.
- Carslaw, D.C. et al. (2011), Trends in NOx and NO2 emissions and ambient measurements in the UK, juillet 2011. Cho, H. (2014), Traffic Congestion costs: estimation and trend analysis, Policy research report, Korea Transport Institute, <http://lib.koti.re.kr/search/KOTI.Detail.ax?cid=133749&sid=28>.
- Climate Action Tracker (2015), South Korea, dernière mise à jour : 2 juillet 2015, <http://climateactiontracker.org/countries/southkorea.html>.
- CMEJ (2016), « Critical Review of Environmental Justice in South Korea », rapport élaboré pour l'Examen environnemental de la Corée, réalisé par l'OCDE, par l'Environmental Justice Institute du Citizen's Movement for Environmental Justice, 12 septembre 2016.
- Crifo, P. et E. Laurent (2013), « Enjeux environnementaux et question sociales : Pourquoi et comment lier justice sociale et écologie », *Références économiques pour le développement durable*,

- n°23, Conseil économique pour le développement durable, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/023.pdf>.
- FAO (2016), « Production », *FAOSTAT* (base de données), <http://faostat3.fao.org/home/F> (consulté le juillet 2016).
- Four River Restoration Project Investigation Evaluation Committee (2014), *Four River Restoration Project Evaluation Report*, République de Corée, [http://www.molit.go.kr/USR/policyData/m\\_34681/dtl.jsp?id=3860](http://www.molit.go.kr/USR/policyData/m_34681/dtl.jsp?id=3860).
- Franco, V. et al. (2014), *Real-world exhaust emissions from modern diesel cars – A meta-analysis of PEMS emissions data from EU (Euro 6) and US (Tier 2 Bin 5/ULEV II) diesel passenger cars*, White Paper, International Council on Clean Transportation, octobre 2014.
- GGGI (2015), *Korea's Green Growth Experience: Process, Outcomes and Lessons Learned*, Global Green Growth Institute, Séoul, <http://gggi.org/koreas-green-growth-experienceprocess-outcomes-and-lessons-learned/>.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2015), End of Visit Statement by the United Nations Special Rapporteur on human rights and hazardous substances and wastes, Baskut Tuncak (République de Corée, 12-23 octobre 2015), <http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16639&LangID=E>.
- IHME (2015), GBD Compare (base de données), Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation, University of Washington, 2015, Seattle, <http://vizhub.healthdata.org/gbd-compare> (consulté le septembre 2016).
- Invest Korea (2015), New and Renewable Energy, Invest Korea, Séoul, [www.investkorea.org/en/published/publications.do?mode=download&articleNo=71367&attachNo=10696](http://www.investkorea.org/en/published/publications.do?mode=download&articleNo=71367&attachNo=10696).
- KEITI (2014), *Policy handbook for sustainable consumption and production of Korea – 1<sup>st</sup> edition*, Korea Environmental Industry and Technology Institute, Séoul.
- Lee, H. (2009), « The Political Ecology of Environmental Justice: Environmental Struggle and Injustice in the Yeongheung Island Coal Plant Controversy », *Electronic Theses, Treatises and Dissertations*, Paper 3157.
- Lee, G. et M. Park (2015) « Regional Disparities in Electricity Prices and Its Impact on Electricity Demand and Supply », Korea Energy and Economics Institute, Ulsan, [www.keei.re.kr/main.nsf/index\\_mobile.html?open&p=%2Fweb\\_keei%2Fd\\_results.nsf%2F0%2F11010DC173ACD8B94\\_9257F85002AE5B0&s=%3FOpenDocument%26is\\_popup%3D1](http://www.keei.re.kr/main.nsf/index_mobile.html?open&p=%2Fweb_keei%2Fd_results.nsf%2F0%2F11010DC173ACD8B94_9257F85002AE5B0&s=%3FOpenDocument%26is_popup%3D1).
- Lim S. (2014), *Planning Practice in South Korea*, [www.academia.edu/12312831/Planning\\_practice\\_in\\_South\\_Korea](http://www.academia.edu/12312831/Planning_practice_in_South_Korea) (consulté le 16 septembre 2016).
- Ministère de l'Environnement (2016a), *Response to the questionnaire for the OECD Environmental Performance Review of Korea*, Ministère de l'Environnement de la République de Corée, Sejong.

- Ministère de l'Environnement (2016b), *Waterworks statistics (raw data)*, Ministère de l'Environnement de la République de Corée, Sejong, [www.me.go.kr/home/web/policy\\_data/read.do?menuId=10264&seq=6686](http://www.me.go.kr/home/web/policy_data/read.do?menuId=10264&seq=6686).
- Ministère de l'Environnement (2016c), *Sewage statistics (raw data)*, Ministère de l'Environnement de la République de Corée, Sejong, [www.me.go.kr/home/web/policy\\_data/read.do?menuId=10264&seq=6671](http://www.me.go.kr/home/web/policy_data/read.do?menuId=10264&seq=6671).
- Ministère de l'Environnement (2015), *Ecorea – Environmental Review 2015*, Korea, Ministère de l'Environnement de la République de Corée, Sejong, <http://eng.me.go.kr/eng/web/board/>
- MOLIT (2016a), *MOLIT Budget Overview*, Ministère de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et des Transports de la République de Corée, Sejong, [http://www.molit.go.kr/USR/budget/m\\_90/1st.jsp](http://www.molit.go.kr/USR/budget/m_90/1st.jsp).
- MOLIT (2016b), *Statistical Yearbook 2015*, Ministère de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et des Transports de la République de Corée, Sejong.
- MOLIT (2015), *MOLIT Budget Overview*, Ministère de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et des Transports de la République de Corée, Sejong, [http://www.molit.go.kr/USR/budget/m\\_90/1st.jsp](http://www.molit.go.kr/USR/budget/m_90/1st.jsp).
- MOLIT (2006), *MOLIT Report on Final Accounts*, Ministère de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et des Transports de la République de Corée, Sejong, <http://www.molit.go.kr/portal.do>.
- MOTIE (2015), *The 7th Basic Plan for Long-term Electricity Supply and Demand (2015-2029)*, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie de la République de Corée, Sejong, <http://www.kpx.or.kr/eng/>
- MOTIE (2014), *Second Energy Master Plan – Outlook and policies to 2035*, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie de la République de Corée, Sejong, <http://www.motie.go.kr/motie/py/td/>.
- OCDE (2016a), *OECD Economic Surveys: Korea 2016*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-kor-2016-en](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2016-en)
- OCDE (2016b), *Les conséquences économiques de la pollution de l'air extérieur*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257474-en>.
- OCDE (2016c), *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données), [http://www.oecd-ilibrary.org/environment/data/oecd-environment-statistics\\_env-data-en](http://www.oecd-ilibrary.org/environment/data/oecd-environment-statistics_env-data-en) (consulté le juillet 2016).
- OCDE (2016d), *Politiques agricoles: suivi et évaluation 2016*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/agr\\_pol-2016-fr](http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2016-fr)
- OCDE (2016e), *Examens environnementaux de l'OCDE: France 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264252592-fr>.
- OCDE (2016f), *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, vol. 2016, n° 1, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/msti-v2016-1-fr>.

- OCDE (2016g), *Coopération pour le développement 2016 : Investir dans les Objectifs de développement durable, choisir l'avenir*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2016-fr>.
- OCDE (2016h), «Indicateur du vivre mieux 2016 », *OECD Social and Welfare Statistics* (base de données), <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/countries/coree-fr/> (consulté le juillet 2016).
- OCDE (2016i), « Indicateurs sociaux et environnementaux des régions », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/e6adb759-en> (consulté le septembre 2016).
- OCDE (2015a), « Carbon Dioxide Emissions Embodied in International Trade », <http://www.oecd.org/sti/ind/carbondioxideemissionsembodiedininternationaltrade.htm>
- OCDE (2015b), *Perspectives de l'OCDE sur la politique de la réglementation 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264245235-fr>
- OCDE (2015c), *Going Green: Best practices for sustainable public procurement*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/gov/ethics/Going\\_Green\\_Best\\_Practices\\_for\\_Sustainable\\_Procurement.pdf](http://www.oecd.org/gov/ethics/Going_Green_Best_Practices_for_Sustainable_Procurement.pdf).
- OCDE (2015d), Statistics on arrangement official export credit support for electric power generation projects, TAD/ECG(2015)10/FINAL, 17 juin 2015, Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation, Comité des échanges, Direction des échanges et de l'agriculture, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/ECG\(2015\)10/FINAL&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/ECG(2015)10/FINAL&docLanguage=En).
- OCDE (2015e), *Communiqué des Participants à l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public*, 18 novembre 2015, <http://www.oecd.org/fr/presse/communiquede-participants-a-l-arrangement-sur-les-credits-a-l-exportation-beneficiant-d-un-soutien-public.htm>.
- OCDE (2015f), « Korea – Policy priorities for a dynamic, inclusive and creative economy », série « *Politiques meilleures* », octobre, OCDE, Paris, [www.oecd.org/korea/korea-policy-priorities-for-a-dynamic-inclusive-and-creative-economy-EN.pdf](http://www.oecd.org/korea/korea-policy-priorities-for-a-dynamic-inclusive-and-creative-economy-EN.pdf).
- OCDE (2014), *OECD Reviews of Innovation Policy: Industry and Technology Policies in Korea*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264213227-en>.
- OCDE (2013a), *Taxing Energy Use: A Graphical Analysis*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264183933-en>.
- OCDE (2013b), *Examens environnementaux de l'OCDE: Italie 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264186279-fr>
- OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2012*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-kor-2012-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2012-fr).
- OCDE (2012b), *A Framework for Financing Water Resources Management*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179820-en>.
- OCDE (2011), *Vers une croissance verte*, Études de l'OCDE sur la croissance verte, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264111332-fr>.

- OCDE (2010a), *Gestion durable des ressources en eau dans le secteur agricole*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264083592-fr>.
- OCDE (2010b), « Le prix de l'eau dans les pays de l'OCDE : état des lieux », in *Le prix de l'eau et des services d'eau potable et d'assainissement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264083622-5-fr>.
- OCDE/FIT (2012), *Seamless Public Transport for All*, Actes d'un séminaire conjoint tenu à Paris, France, le 6 mars 2012, Forum international des transports, Paris, [www.itf-oecd.org/sites/default/files/docs/13kotiseamless.pdf](http://www.itf-oecd.org/sites/default/files/docs/13kotiseamless.pdf).
- PBL (2015), PBL Climate Pledge INDC tool, Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas, La Haye/Bilthoven <http://infographics.pbl.nl/indc/>.
- Runyon, J. (2016), « South Korean grid will soon boast world's largest energy storage system », *Renewable Energy World*, 7 mars 2016, [www.renewableenergyworld.com/articles/2016/03/south-korean-grid-will-soon-boast-world-s-largest-energy-storage-system.html](http://www.renewableenergyworld.com/articles/2016/03/south-korean-grid-will-soon-boast-world-s-largest-energy-storage-system.html).
- Statistics Korea (2012), Korea's Green Growth, based on OECD Green Growth Indicators, Daejeon. <https://www.oecd.org/greengrowth/Korea's%20GG%20report%20with%20OECD%20indicators.pdf>
- University of Notre Dame (2014), *Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN)*, University of Notre Dame Environmental Change Initiative, <http://index.gain.org/> (consulté le 12 septembre 2016).
- Venmanns, F.M.J. (2016), The effect of allocation above emissions and price uncertainty on abatement investments under the EU ETS, *Journal of Cleaner Production*, n° 126, pp. 595-606.
- Wrake, M. et al. (2012), « What have we learnt from the European Union's Emissions Trading System? », *Ambio*, n° 41, pp. 12-22.
- Yun, S-J. (2014), « Experts' Social Responsibility in the Process of Large-Scale Nature-Transforming national Projects: Focusing on the Case of the Four Major Rivers Restoration Project in Korea », *Development and Society*, vol. 43, n° 1 pp. 109-141.



## **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

# Examens environnementaux de l'OCDE

## CORÉE

### (VERSION ABRÉGÉE)

Les *Examens environnementaux de l'OCDE* sont des évaluations indépendantes des progrès accomplis par les pays pour tenir leurs objectifs environnementaux. Ces examens sont destinés à favoriser les échanges de bonnes pratiques, à aider les gouvernements à rendre compte de leurs politiques et à améliorer la performance environnementale, individuelle et collective, des pays. Les analyses s'appuient sur un large éventail de données économiques et environnementales. Au cours de chaque cycle d'examens environnementaux, l'OCDE passe en revue l'ensemble de ses pays membres ainsi que certains pays partenaires.

Cette publication est la version abrégée du troisième *Examen environnemental* de la Corée. Elle contient le résumé, ainsi que l'évaluation et les recommandations officielles du rapport, issues des trois chapitres sur les tendances et développements récents, la gouvernance, la croissance verte, ainsi que des deux chapitres détaillés sur les déchets, la gestion des matières et l'économie circulaire, et sur la justice environnementale. La version intégrale du rapport est disponible en anglais sur le site de l'OCDE.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264277793-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

2017

éditions OCDE  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)



ISBN 978-92-64-27133-3  
97 2017 00 2 P



9 789264 271333